

**Aperçu sur  
l'enseignement professionnel  
et la formation**

RAPPORT NATIONAL

**Liban**  
2000





## Fondation européenne pour la formation

*Villa Gualino, Viale Settimio Severo, 65, I-10133 Torino*  
*Tel: (39)011 630 22 22 / Fax: (39)011 630 22 00 / email: info@etf.eu.int*  
*Web: <http://www.etf.eu.int>*

La Fondation européenne pour la formation est une agence de l'Union européenne, qui travaille dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels, en Europe centrale et orientale, dans les nouveaux Etats indépendants et en Mongolie, ainsi qu'avec les pays et territoires partenaires méditerranéens. La Fondation procure également une assistance technique à la Commission européenne pour le programme Tempus.

*Le présent rapport a été établi par la Fondation européenne pour la formation, avec la participation de Jean Akl, expert en enseignement et formation professionnels. Il a été produit au cours du deuxième semestre de l'année 1999 et il reflète la situation à cette date.*



**Aperçu sur  
l'enseignement professionnel  
et la formation  
au Liban**



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1. Résumé</b> .....	<b>1</b>
1.1 Principales conclusions .....	1
1.2 Principales recommandations .....	3
<b>2. Situation politique, économique, sociale et culturelle</b> .....	<b>5</b>
2.1 Contexte macro-économique.....	5
2.2 Situation sociale.....	12
<b>3. Analyse du système d'enseignement technique et de formation professionnelle</b> .....	<b>15</b>
3.1 Description du système education-formation .....	15
3.2 Structure institutionnelle .....	23
3.3 Les interventions des Bailleurs de Fonds .....	33
<b>4. Synthèse des constats et conclusions</b> .....	<b>35</b>
4.1 Points forts et points faibles.....	35
4.2 Orientations et priorités .....	35
4.3 Préoccupations actuelles et futures .....	38
4.4 Formation et insertion .....	40
<b>5. Recommandations pour une adaptation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle</b> .....	<b>41</b>
5.1 Recommandations d'ordre institutionnel et structurel .....	41
5.2 Recommandations d'ordre opérationnel .....	42
5.3 Recommandations d'ordre technique et pédagogique.....	43
5.4 Besoins urgents en assistance technique .....	44
<b>Annexes</b> .....	<b>47</b>



# Introduction

Le présent rapport fait partie d'une série de rapports établis par la Fondation européenne pour la formation au cours du deuxième semestre de l'année 1999 sur la situation des systèmes d'enseignement et de formation professionnels dans six pays de la région Sud Méditerranéenne. Les pays étudiés sont l'Algérie, la Jordanie, le Liban, Malte, la République de Chypre et la Turquie.

## *Objectifs*

Ces rapports ont été préparés à la demande de la Commission européenne et tentent de donner un aperçu global des systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnels ainsi que des indications des défis clés qu'ils rencontrent dans une stratégie de développement plus large.

Il est important de souligner que, contrairement à la plupart des autres études menées sur ce sujet, ces rapports ne visent pas principalement à contribuer à l'identification d'un projet. Ce facteur a permis d'aborder un plus large éventail de questions et a facilité l'intégration de l'information sur les circonstances particulières et sur les problèmes politiques qui risquent de gêner le développement des systèmes souples d'enseignement et de formation professionnels dans les pays concernés et qui ne sont généralement pas appropriés ou couverts dans des cycles d'identification de projet.

## *Méthodologie*

Le personnel de la Fondation européenne pour la formation ainsi que plusieurs experts extérieurs ont travaillé en équipes afin d'établir ces rapports.

Le travail a commencé par une étude des analyses existantes effectuées pour la Commission européenne ou pour d'autres organisations internationales. Cette forme d'étude documentaire a été utilisée pour identifier les principaux problèmes rencontrés par chaque pays et pour sélectionner des interlocuteurs clés.

La seconde phase de préparation se composait de visites rendues aux principales parties intéressées dans les pays en question.

Les conclusions initiales tirées de ces deux premières étapes ont ensuite été discutées avec les autorités nationales.

## ***Un processus continu***

Ce sont les premiers rapports que la Fondation a préparés sur ces pays et, comme avec nos autres pays partenaires, nous voyons ceci comme un processus continu, chaque nouvelle édition servant de mesure des progrès réalisés.

De surcroît, étant donné la nature dynamique de la transformation économique et sociale par laquelle passent les pays concernés et gardant à l'esprit les objectifs à moyen terme de la politique euroméditerranéenne, les développements des systèmes d'enseignement et de formation professionnels bénéficieraient d'une évaluation régulière grâce à la mise à jour de l'information et des conclusions présentées dans les rapports.

## ***Remerciements***

Le travail réalisé a été possible grâce à la collaboration active des personnes et des organisations suivantes :

- La Commission européenne et en particulier ses délégations locales, dont le rôle a été essentiel pour faciliter et conseiller l'équipe;
- Les nombreux interlocuteurs rencontrés à différents niveaux dans les pays en question, qui ont aidé l'équipe à se concentrer sur les questions clés en jeu;
- Les membres du Conseil consultatif de la Fondation pour le rôle qu'ils ont joué lors des visites effectuées dans les pays et pour la fonction de liaison qu'ils ont assumée avec les autorités nationales compétentes.

# 1. Résumé

## 1.1 Principales conclusions

Le Liban est une république parlementaire. Véritable mosaïque confessionnelle, le pays s'est doté d'un système politique à l'image de sa population, où les pouvoirs sont partagés entre ses diverses composantes religieuses. Les deux grandes religions présentes sont le christianisme et l'islam, mais chacune se subdivise en plusieurs confessions indépendantes. Par un dosage délicat et parfois difficile, les sièges au parlement sont répartis entre les confessions, ainsi que les hautes charges de l'Etat. Le pays est organisé en 6 régions divisées en départements. Le pouvoir est fortement centralisé même si le principe de la décentralisation est admis et le débat sur sa mise en œuvre est encore ouvert.

La fin de la guerre, en 1990, et le début de la normalisation ont rétabli l'autorité de l'Etat. Avec la reprise du fonctionnement de l'administration et des divers centres de décision, le contrôle et la régulation de l'économie ont pu être repris en main.

Depuis 1992, le Liban connaît un programme de redressement économique comportant deux volets: un ajustement macro-économique avec une composante fiscale et monétaire et un plan de réhabilitation des infrastructures qui a relancé l'activité économique du pays. Ce programme a eu de bons résultats jusqu'en 1996.

Le Plan quinquennal d'ajustement fiscal mis en place en 1998 par le gouvernement avait pour objectifs de réduire le déficit budgétaire et abaisser la dette publique. Pour atteindre ces objectifs, le plan propose un ensemble de mesures d'ordre fiscal et monétaire, allant de l'amélioration de la collecte des impôts et des taxes et de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la privatisation de certains secteurs ciblés, en passant par la réduction des dépenses publiques. C'est encore trop tôt pour faire une évaluation de résultats.

Le dialogue entre l'Etat et le secteur privé existe au Liban, il ne s'appuie pas sur des structures organisées mais obéit à une procédure réglementée. La communication s'effectue souvent sous la pression des conjonctures qu'à travers des réunions formelles organisées.

L'égalité entre les sexes est généralement respectée mais elle varie selon les confessions religieuses et les régions. La situation du marché du travail est cependant encore déséquilibrée, avec 27,8% de femmes contre 72,2% d'hommes.

L'enseignement général et la formation évoluent dans des voies parallèles entre lesquelles sont aménagées des passerelles allant toujours du général vers le technique ou le professionnel.

Une large préférence est donnée à l'enseignement secondaire général menant à l'université et aux niveaux les plus élevés (dispensés par l'université), aux dépens de la formation professionnelle.

Il existe un important marché privé de l'éducation, touchant tous les domaines et cycles d'éducation et de formation, y compris l'université et l'enseignement technique et professionnel.

## ***Structure de l'enseignement technique et professionnel (ETP)***

L'ETP a été récemment restructuré mais il conserve une architecture spécifique et fonctionne selon sa propre organisation. Il comporte 2 domaines distincts, à savoir la formation professionnelle et l'enseignement technique.

1. La formation professionnelle concerne les métiers à caractère manuel et ceux dont l'évolution ne s'appuie pas sur des connaissances générales très importantes. Elle comporte 3 niveaux, respectivement sanctionnés par:
  - Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle);
  - Le BP (Brevet Professionnel);
  - La Formation Professionnelle de Maîtrise (FPM) qui depuis peu, a pris le nom de Baccalauréat Professionnel.
2. L'enseignement technique vise les métiers dont la maîtrise exige des bases scientifiques et techniques élevées. Il comporte 3 niveaux sanctionnés par:
  - Le Baccalauréat Technique (BT) visant à former des techniciens d'exécution;
  - Le diplôme de Technicien Supérieur (TS) visant à former des techniciens supérieurs et cadres moyens, d'un niveau post-secondaire;
  - La Licence Technique (LT) visant à former des cadres ou techniciens spécialisés, hautement qualifiés;
  - La Licence d'Enseignement Technique (LET) visant à former des formateurs pour l'ET et la FP.

## ***Structures institutionnelles***

Le Ministère de l'ETP a été créé en 1993, mais une décision de principe prise en 1999 (non encore appliquée) pourrait ramener cet enseignement au sein de l'Education nationale (avant 1993 l'ETP était une direction au sein du Ministère de l'Education nationale).

Le Conseil supérieur de l'ETP où sont représentés les principaux acteurs socio-économiques appelés à jouer un rôle important dans l'élaboration d'une stratégie de développement de l'ETP existe mais il n'a pas eu jusqu'à ce jour un rôle important dans la définition de politiques d'ETP.

## ***Conclusions - Les principaux défis du système dans la perspective de la création d'une zone de libre échange***

- ➔ Le développement de type quantitatif recherché au lendemain de la guerre pour la reconstruction du pays s'est effectué sous la pression de la conjoncture. Malgré les insuffisances qualitatives du système, **la préoccupation majeure du METP reste toujours l'accroissement numérique des capacités d'accueil dans le secteur public**, dont le financement est conjointement assuré par le budget de l'Etat et certains bailleurs de fonds (Banque Mondiale et les Fonds Arabes de Développement, principalement). Cette démarche recèle ses propres limites et dénote le besoin d'une politique globale structurée, traitant de l'ensemble des problèmes de l'ETP.
- ➔ Le volume du système d'enseignement technique et de formation professionnelle englobe 26% des effectifs scolarisés de 15 ans et plus, dont le quart est inscrit dans les 38 écoles publiques (environ 16.800) et les trois quarts dans quelque 400 écoles privées (environ 50.000). Ces chiffres

donnent une idée de l'importance du secteur privé en tant qu'organisateur de ce type d'enseignement, et de **la nécessité de mettre en place un mécanisme régulateur pouvant assurer la qualité de la formation** dispensée par les institutions privées de formation.

- ➔ La **structure** du système d'enseignement technique et de formation professionnelle est assez adaptée en ce qui concerne l'enseignement technique long mais **insuffisante et désuète en ce qui concerne la formation professionnelle de base**.
- ➔ Il y a une **inadéquation croissante entre les programmes rigides actuellement développés et les exigences qualitatives des entreprises** dans tous les secteurs d'activités. D'où la nécessité de prendre comme point de départ l'identification des besoins en compétences des entreprises, sur la base d'un échantillon largement représentatif, et d'envisager des mesures (d'aide aux entreprises) visant à les identifier.
- ➔ La mise en œuvre de l'enseignement et de la formation utilise des **méthodes et des technologies éducatives conventionnelles et peu adaptées**; elle s'appuie sur un corps enseignant insuffisamment formé.
- ➔ L'administration de ce secteur éducatif relève d'un ministère spécialisé: le Ministère de l'Enseignement technique et professionnel. **Le Ministère ne dispose pas des effectifs nécessaires**. Il est acculé à concentrer ses efforts sur la gestion des affaires courantes.
- ➔ La réorientation de l'ETP vers le secteur productif ne peut s'effectuer sans une large **implication des partenaires sociaux** dans le pilotage du système d'ETP. La concertation avec les acteurs socio-économiques est souhaitée et souvent invoquée par le Ministère de l'Enseignement technique et professionnel mais demeure occasionnelle et sporadique. Souvent, elle ne conduit pas à des implications concrètes de la part des acteurs concernés, et est insuffisamment institutionnalisée et structurée pour peser comme elle le devrait sur les politiques, les orientations et les initiatives.
- ➔ La **formation continue est pour l'instant très faiblement développée**, même si elle est timidement réclamée par les employeurs, de crainte d'avoir à la financer si elle devenait institutionnelle et obligatoire.
- ➔ Le **système de suivi des diplômés n'est pas assez développé pour permettre une évaluation** en permanence du taux d'insertion des diplômés et avoir une idée sur l'adéquation formation – emploi. La mise en place d'un observatoire formation – emploi permettrait d'ajuster les programmes de formation, de dimensionner le débit des filières de formation et mieux orienter les investissements et les dépenses de fonctionnement.

## **1.2 Principales recommandations**

Les conclusions ci-dessus conduisent chacune à une recommandation appropriée et évidente qu'il serait inutile de reprendre ici. Le rapport donne un bilan des mesures qui font (ou doivent faire) l'objet d'interventions déjà programmées dans le cadre de projets en cours d'implantation. Nous nous contenterons donc ici, de citer brièvement les actions correspondant à des besoins pressants dont la satisfaction ne fait l'objet d'aucune initiative inscrite à l'ordre du jour (voir aussi chapitre 5 du rapport).

### **1.2.1 La formation continue**

L'assistance recommandée pourrait porter sur:

- la **conception** d'un système de formation continue;
- l'**élaboration d'une politique et d'un agenda d'implantation** de la formation continue en vue de sa généralisation impérative;
- la **préparation de textes juridiques et réglementaires** régissant la formation continue;
- la mise en place **d'organismes et de mécanismes de gestion** de la formation continue;
- la recherche de **formules de financement** de cette formation;
- une **assistance au démarrage** des opérations.

### **1.2.2 Le dialogue socio-économique**

Il s'agit du dialogue entre le système de formation et les acteurs sociaux et économiques. Ce dialogue doit porter sur les **orientations à donner aussi bien à la formation de base qu'à la formation continue**.

Tout comme la formation continue, il exige la **mise en place d'un cadre juridique et réglementaire, la création d'organismes appropriés, la définition de procédures**, etc. L'assistance évoquée ici est ponctuelle et son envergure financière pourrait être modeste. Mais elle n'en demeure pas moins techniquement indispensable et peut, de surcroît, inciter efficacement à l'instauration du dialogue.

### **1.2.3 Les technologies éducatives nouvelles**

Profitant de la mise en chantier de grands travaux de réforme et d'extension du système libanais de formation, il est hautement souhaitable qu'il soit tout de **suite doté de technologies éducatives et de moyens didactiques récents**. Ces instruments permettent *d'améliorer la qualité* et le rendement, et génèrent en même temps des *économies de coût*. A plus ou moins longue échéance, leur adoption est incontournable. Mais le Ministère de l'Enseignement technique et professionnel n'est pas en mesure d'entreprendre seul ce type de réforme.

## 2. Situation politique, économique, sociale et culturelle

### 2.1 Contexte macro-économique

#### 2.1.1 Evolution économique pendant les cinq dernières années

La fin de la guerre en 1990, et le début de la normalisation ont rétabli l'autorité de l'Etat. Avec la reprise du fonctionnement de l'administration et des divers centres de décision, le contrôle et la régulation de l'économie ont pu être repris en main.

En 1992, un programme de redressement économique était établi, comportant deux volets: une politique macro-économique d'ajustement et un plan de réhabilitation de l'infrastructure. Quatre ans après son lancement, la politique d'ajustement économique, à travers ses composantes fiscale et monétaire, commençait à donner des résultats très encourageants:

- accroissement du PIB de 6,5%/an en moyenne;
- amélioration du ratio de couverture des dépenses par les recettes passant de 16% à 53%;
- chute de l'inflation de 131% à moins de 10%;
- appréciation du taux de change de la monnaie, passant de 1838 à 1510 LL/dollar.

Mais, depuis 1996, on constate un recul constant de la croissance économique, provoqué par l'effet conjugué de nombreux facteurs: hausse du coût du service de la dette publique, augmentation des dépenses budgétaires, conséquence de l'ajustement des salaires dans la Fonction publique; et rétrécissement des perspectives de paix régionale.

Le tableau suivant reflète l'évolution du taux de croissance du PIB pendant cette période:

	Année						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taux de croissance	4,5%	7,0%	8,0%	6,5%	4,0%	3,5%	2,0%

Pour l'année 1999, le taux de croissance du PIB est estimé à 1,5%.

La balance commerciale continue à être largement déficitaire, pour la même période:

	Année						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Importations (en millions de US\$)	3 565	4 940	5 541	6 722	6 992	6 876	6 477
Exportations (en millions de US\$)	559	458	544	825	1.017	643	716
Déficit commercial (en millions de US\$)	3 006	4 481	4 997	5 897	5 975	6 233	5 761

Durant la même période, l'inflation s'est résorbée à l'allure suivante:

	Année						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Taux d'inflation en%	131,10	8,86	12,05	9,92	8,9	5,2	4,8

## 2.1.2 Plan quinquennal d'ajustement fiscal

Le nouveau gouvernement désigné en novembre 1998 a élaboré un plan d'austérité visant à réduire le déficit budgétaire, à l'horizon 2003, à 4.5% du PIB au lieu des 13% actuels et, dans le même temps, à abaisser la dette publique qui équivaut actuellement à 128% du PIB jusqu'à une valeur de 96%. Le tableau suivant donne les résultats attendus:

	% du PIB				
	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes (taxes)	16,8	17,1	19,0	19,1	19,3
Déficit total	-13,3	-12,4	-8,3	-5,6	-4,5
Dette totale	127,6	126,7	115,0	105,4	96,3
Service de la dette	14,2	13,8	12,2	9,6	8,6

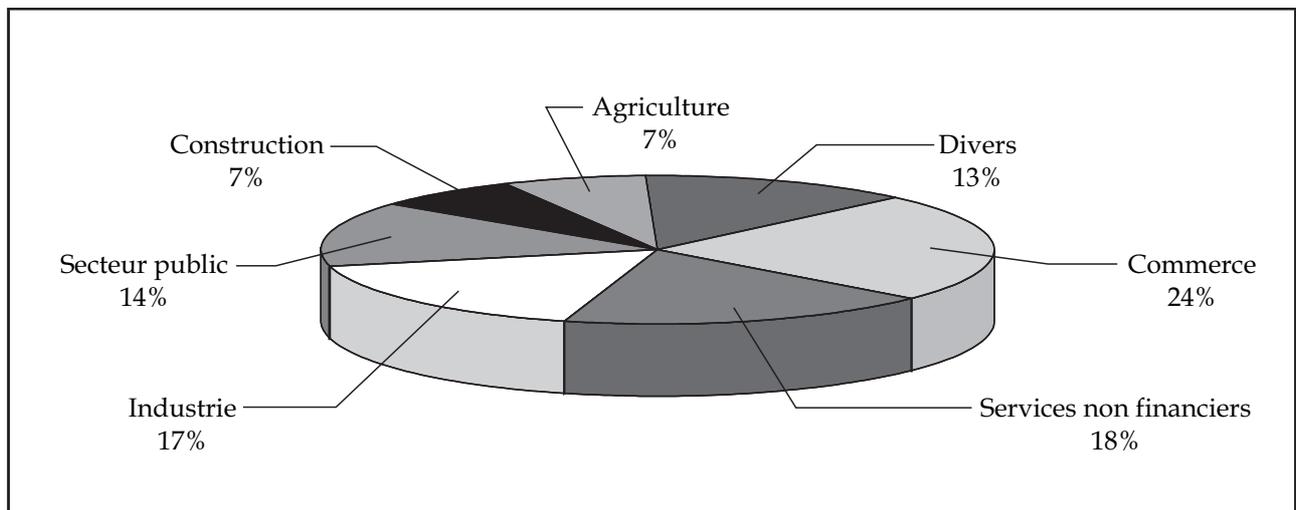
Pour atteindre ces objectifs, le plan propose un ensemble de mesures d'ordre fiscal et monétaire, allant de l'amélioration de la collecte des impôts et des taxes et de l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à la privatisation de certains secteurs ciblés, en passant par la réduction des dépenses publiques. Le gouvernement espère que l'application de ce plan aura sur l'ensemble de l'économie l'incidence décrite dans le tableau suivant:

	Indicateurs économiques				
	1999	2000	2001	2002	2003
PIB nominal (milliards de L.L.)	25 999	27 716	30 266	32 735	35 403
Taux de croissance réel (%)	2,0	3,0	4,0	4,5	5,0
Surplus budgétaire (déficit/PIB)	-13,3%	-12,4%	-8,3%	-5,6%	-4,5%
Recettes publiques (milliards de L.L.)	5 505	5 979	7 209	7 809	8 498
Dépenses publiques (milliards de L.L.)	8 958	9 416	9 733	9 633	10 081

### 2.1.3 Les secteurs économiques dominants

En 1996, le PIB atteignait 12.993 millions de US\$, partagés comme suit entre les principaux secteurs (en% du total):

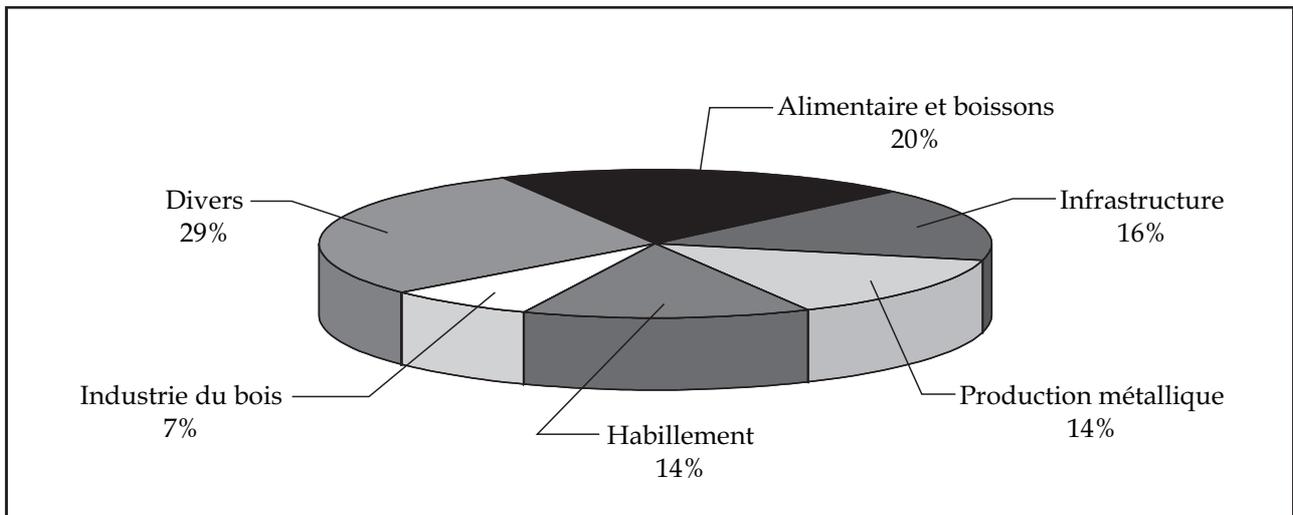
*Part des secteurs économiques dans le PIB*



On remarque l'importance relative du secteur des services (commerce et services non financiers), suivi par "l'industrie". En ce qui concerne cette dernière, le recensement industriel réalisé en 1995 a révélé l'existence de près de 22.000 entreprises, employant 145.000 salariés environ, soit une moyenne de 6,5 personnes par entreprise. L'industrie libanaise n'est en effet guère concentrée et ne comprend qu'un nombre réduit d'entreprises de taille moyenne, puisque 70% du total employé moins de 5 salariés, alors que les entreprises qui emploient plus de 10 salariés ne représentent que 9,5% du total.

A l'intérieur du secteur industriel, cinq branches regroupent 71% des entreprises, à savoir:

**Répartition sectorielle du nombre total d'entreprises industrielles**

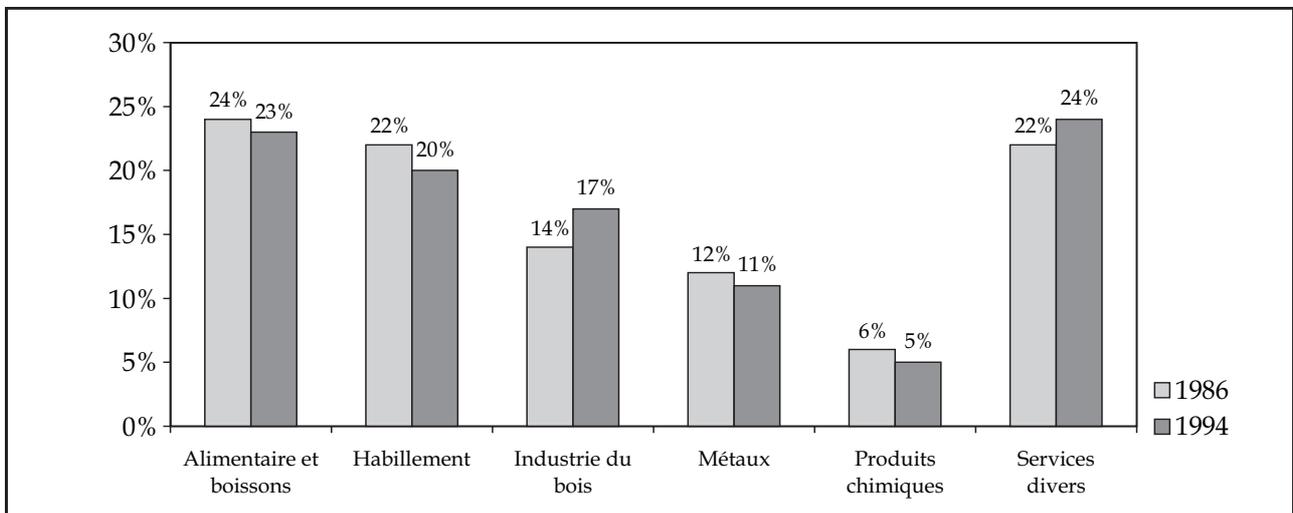


Source: "Le Commerce du Levant", 23.09.99

Les autres secteurs, qui rassemblent 29% des entreprises, emploient 40,4% de la main d'œuvre et produisent 48% des revenus.

La répartition des travailleurs suivant les grands secteurs de l'activité économique présente l'aspect suivant (voir Annexe B):

**Répartition de la main-d'oeuvre (%) par secteur et son évolution en 8 ans**



Source: "Le Commerce du Levant", 23.09.99

## 2.1.4 Niveau d'emploi et taux de chômage

L'enquête effectuée en 1997 par l'Administration Centrale de la Statistique sur les conditions de vie des ménages a abouti aux résultats suivants:

population totale	4.005.025
travailleurs	1.246.173
chômeurs	116.058
scolarisés	1.236.528
inactifs	1.406.266

Sur un total 1.362.000 actifs, le nombre de chômeurs (y compris ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi) était évalué à 116.000 en 1997, soit un taux de chômage de 8,5%. Ce taux est légèrement plus élevé chez les hommes (9,0%) que chez les femmes (7,2%). Selon les sources, l'estimation du taux de chômage varie de 15% d'après le "Oxford Business Group" à 12 à 14% d'après le PNUD (rapport UNDP, 1997).

Le chômage constaté est en majorité un chômage de jeunes à la recherche d'un premier emploi (5,0%). Le reste des chômeurs (3,5%) ont perdu leur emploi et sont à la recherche d'un autre. Parmi les jeunes, 28,6% des chômeurs appartiennent à la classe d'âge de 15 à 20 ans, et 17,8% à celle de 20 à 24 ans.

Sur le plan régional, on constate que c'est au Liban-Nord et dans la Béqaa que le taux de chômage est le plus élevé (10,3% et 10% respectivement).(Voir à ce sujet l'annexe F).

Dénominateur commun à toutes ces estimations statistiques officielles, le volume déclaré de la main d'œuvre est fortement mis en doute par des milieux indépendants. Ceux-ci avancent que les effectifs de main d'œuvre étrangère dépassent largement le chiffre officiel de 300.000 (population régulièrement enregistrée et autorisée) et atteignent plus du triple de ce nombre. Ces travailleurs " au noir " opèrent surtout dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment (principalement des syriens et des égyptiens) et dans celui des services domestiques (ressortissants de pays asiatiques: sri-lankais, philippins, indiens etc.).

## 2.1.5 Les facteurs qui influencent la formation professionnelle

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, caractérisé par l'ouverture des marchés et la révolution technologique, toutes les composantes du tissu économique libanais seront confrontées à des mesures de restructuration et de modernisation qui devraient leur permettre de soutenir la concurrence, tant au niveau régional qu'au niveau international. Parmi ces mesures, la qualification des ressources humaines constitue une étape incontournable.

Dans le but de comparer la répartition future des travailleurs, selon les niveaux de qualification professionnelle, avec la répartition actuelle, une récente enquête a été réalisée auprès de quelques secteurs industriels. Les résultats sont consignés dans les tableaux suivants:

1) *Secteur: Arts graphiques*

	Niveau de qualification				
	Technicien supérieur	Technicien	Ouvrier qualifié	Sans formation	Salaire moyen (US\$)
Répartition actuelle	8%	22%	30%	40%	533
Répartition future	10%	40%	50%	0%	610

2) *Secteur: Industrie des matières plastiques*

	Niveau de qualification				
	Technicien supérieur	Technicien	Ouvrier qualifié	Sans formation	Salaire moyen (US\$)
Répartition actuelle	5%	10%	15%	70%	406
Répartition future	30%	40%	20%	10%	595

3) *Secteur: Industrie électrique*

	Niveau de qualification				
	Technicien supérieur	Technicien	Ouvrier qualifié	Sans formation	Salaire moyen (US\$)
Répartition actuelle	5%	30%	25%	40%	397
Répartition future	15%	45%	35%	5%	520

4) *Secteur: Habillement*

	Niveau de qualification				
	Technicien supérieur	Technicien	Ouvrier qualifié	Sans formation	Salaire moyen (US\$)
Répartition actuelle	10%	40%	30%	20%	400
Répartition future	20%	50%	30%	0%	475

Source: "VTE - preliminary assessment". Consultation & Research Inst. 1997.

Constatations:

- a) Une tendance manifeste se dessine en faveur de l'emploi d'une main d'œuvre hautement qualifiée;
- b) On peut s'attendre à la disparition progressive et quasi complète de la main d'œuvre sans qualification professionnelle.

## **2.1.6 Les facteurs qui influencent le dialogue social**

Si l'on excepte quelques services publics tels que l'électricité, les télécommunications et l'eau, l'économie libanaise est entièrement entre les mains du secteur privé. Encore est-il question de privatiser presque toutes les entreprises industrielles de l'Etat.

Un dialogue informel est institué depuis longtemps entre l'Etat et le secteur privé. A chaque secteur économique correspond un ministère qui en est l'interlocuteur naturel et qui comporte des organismes chargés du dialogue. Bien que celui-ci ne s'appuie pas sur des structures organisées et n'obéit à aucune procédure réglementée, la communication passe à travers diverses voies, réglée il est vrai, par la pression de la conjoncture bien plus que par des sessions de travail pré-programmées.

Le Conseil supérieur de l'Enseignement technique et professionnel est le principal instrument du dialogue social dans le domaine de l'ETP. Le Conseil est présidé par le ministre de l'ETFP, de 33 représentants des différents secteurs économiques (y compris les travailleurs) et des ministres compétents. Cependant, le Conseil qui doit jouer un rôle actif dans la définition de stratégies de développement de ETPF par l'analyse de l'offre et de la demande de service, n'a pas accompli ce rôle à ce jour.

Singulièrement, les obstacles sont davantage imputables au secteur privé: les organismes économiques, professionnels et sociaux sont en général, faiblement structurés: leur cohésion, leur aptitude à tracer des programmes et des politiques d'action, leur capacité interne d'administration, le rationalisme de leurs approches et leur sens de leurs responsabilités au niveau national auraient avantage à être renforcés.

Mais une évolution se fait déjà sentir en faveur de l'institutionnalisation d'un dialogue cohérent: d'une part, les services de l'Etat prennent conscience de son importance avec une maturité accrue et d'autre part, les nouvelles générations d'hommes d'affaires, de patrons et d'acteurs sociaux sont davantage sensibles aux bienfaits de la collaboration, de la cohésion et de la solidarité corporative et nationale.

Les principaux interlocuteurs sociaux sont les suivants:

- ➔ Les syndicats de travailleurs: organisés par secteurs de production, ils se regroupent dans la Fédération Libanaise du Travail. Ils ne sont généralement pas soumis à des tendances politiques particulières. Leur action se limite actuellement à la revendication salariale, aux avantages sociaux et à la lutte contre les suppressions d'emplois.
- ➔ Les organisations patronales: organisées, elles aussi, par secteurs de production, certaines d'entre elles sont regroupées dans des associations. C'est le cas en particulier de la puissante Association des Industriels. Des regroupements se constituent parfois, aussi, à un niveau régional. Leur action s'oriente tout naturellement vers l'amélioration des conditions du marché (tarifs douaniers, etc.), l'allègement des charges sociales et fiscales, la résistance à l'augmentation des salaires. Mais, dans certains groupements, se manifeste de plus en plus explicitement le souci de réclamer une meilleure attention envers la formation et son adéquation (qualitative et quantitative) aux besoins du marché du travail.

- ➔ Les mouvements à caractère exclusivement social: défense des droits de la femme ou de l'enfant; lutte pour la préservation de l'environnement; associations de parents d'élèves, etc. Il s'agit là presque toujours d'ONG, parfois apparentées à des mouvements internationaux semblables.
- ➔ Dans une moindre mesure, certaines associations de travailleurs indépendants tels que les ordres des avocats, des médecins, des ingénieurs ou des journalistes. Leur action est généralement centrée sur l'organisation et la réglementation de la profession, la défense de certains droits, mais se développe parfois vers l'acquisition de privilèges (ainsi, un juge ne peut se saisir d'un procès intenté contre un avocat sans l'autorisation préalable de l'ordre des avocats!).

## 2.2 *Situation sociale*

### 2.2.1 *Parité*

En dépit de différences mineures, l'égalité entre les sexes est respectée. Les différences varient selon les confessions religieuses et les régions.

Sur le plan des droits civiques, il n'existe aucune discrimination: la femme jouit des mêmes droits électoraux que l'homme, depuis près d'un demi-siècle. Malgré une faible représentation au Parlement, les candidatures féminines aux élections législatives sont de plus en plus nombreuses. Cette représentation est beaucoup plus forte dans les instances régionales et, aux élections municipales de 1998, la proportion de femmes élues était très significative.

Sur le plan du statut personnel, la situation est plus complexe. Le mariage civil n'existe pas au Liban bien qu'une forte pression s'exerce depuis plusieurs années en faveur de son institution. Ce sont donc les autorités religieuses qui, à travers leurs rites et leurs tribunaux spéciaux et selon leurs réglementations respectives, gèrent les questions relatives au mariage et à la succession. Les statuts sont nombreux et tous différents surtout en ce qui concerne le divorce, la garde des enfants, l'autorité parentale et les droits de succession.

Dans la vie sociale, et notamment en ce qui concerne l'accès des femmes à la propriété, à l'emploi et à la fonction publique, la loi garantit l'égalité entre les sexes. Elle est appliquée dans les faits, mais dans certaines régions reculées (et généralement pauvres), la survivance de certaines traditions écarte beaucoup de femmes de l'emploi rémunéré, la confinant dans les travaux domestiques et dans quelques activités rurales. Les pourcentages de l'emploi (voir plus bas) reflètent ce déséquilibre.

Une récente enquête relative à l'emploi a révélé que:

- Les femmes qui travaillent jouissent d'un niveau d'éducation relativement plus élevé que celui des hommes: 27,5% possèdent un diplôme universitaire contre 18,4% chez les hommes et 38,3% ont terminé leurs études secondaires contre 21%.
- La population féminine du marché du travail est relativement jeune (68% d'entre elles ont moins de 30 ans); cette population compte un nombre élevé de célibataires (48,6%), ce qui porte à croire que la femme a tendance à quitter le travail à mesure qu'augmentent ses responsabilités familiales.
- Malgré que l'égalité soit garantie par la loi, la participation globale des femmes au marché du travail est encore loin de celle des hommes: 27,8% pour les femmes contre 72,2% pour les hommes.
- 24,22% de la population active féminine est engagée dans le secteur de l'éducation, 16% dans celui des services et du commerce, 15,34% dans les travaux domestiques, 11,5% dans l'industrie et 8,34% dans le secteur de la santé et du travail social.

## 2.2.2 Situation culturelle

On peut affirmer, sans exagération, que le premier souci du Libanais a toujours été de donner à ses enfants une éducation aussi solide et aussi poussée que possible. L'Etat n'ayant jamais été en mesure d'assurer la gratuité de l'éducation, un important marché privé s'est développé. Il s'étend à tous les cycles et à tous les domaines de l'éducation et de la formation: écoles maternelles, primaires, secondaires et techniques, aussi bien qu'institutions universitaires. Cette particularité a permis au Liban d'occuper une position de premier rang parmi les pays de la région, avec un taux d'alphabétisation de 88,4%.

La culture est perçue au Liban, à la fois comme un placement sûr et une voie d'accès à la considération sociale. Dès lors, la préférence va vers les niveaux d'éducation les plus élevés dispensés dans les Universités. Le corollaire de cette tendance est la préférence donnée à l'enseignement secondaire académique, voie d'accès à l'université, aux dépens de la formation professionnelle. Toutefois, l'appauvrissement grandissant de la population, combiné avec un certain anoblissement des disciplines et des diplômés de l'ETP entrepris depuis les années 60, provoque un intérêt croissant vers ce dernier.

Le mandat français (1918-1943) a fortement contribué à donner à la langue française une position prépondérante. Il faut dire que les relations culturelles entre la France et le Liban, bien qu'informelles, datent au moins du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'usage et l'apprentissage de la langue anglaise sont en progression. Les programmes libanais obligent les élèves à apprendre une langue étrangère au moins, et la plupart des écoles enseignent les deux langues française et anglaise, à des degrés variables, à côté de l'arabe, langue nationale. Plus de 70% des établissements scolaires enseignent le français comme première langue étrangère.

Dans les écoles publiques de l'enseignement technique, qu'elles soient du niveau secondaire ou post-secondaire, la presque totalité de la formation est donnée en français. Par contre, quelques écoles privées ont adopté la langue anglaise et représentent une faible proportion de l'ensemble du secteur. Très peu de cours spécialisés sont donnés en arabe.

Le tableau suivant décrit le paysage linguistique dans l'ETP:

	<i>Français seulement</i>		<i>Anglais seulement</i>		<i>Français et Anglais</i>	
	<b>Nombre d'établissements</b>					
	<b>Niveau</b>					
	Secondaire	Post-secondaire	Secondaire	Post-secondaire	Secondaire	Post-secondaire
Secteur public	20	8	-	-	3	3
Secteur privé	202	23	30	4	46	14
<b>Total</b>	<b>253</b>		<b>34</b>		<b>66</b>	
%	<b>71,67</b>		<b>9,63</b>		<b>18,70</b>	

### **2.2.3 Situation politique**

Le Liban est une république parlementaire. Sa constitution proclame l'égalité entre les citoyens, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et garantit la liberté de culte ainsi que les droits de l'homme.

Véritable mosaïque confessionnelle, le pays s'est doté d'un système politique à l'image de sa population, où les pouvoirs sont partagés entre ses diverses composantes religieuses. Les deux grandes religions présentes sont le christianisme et l'islam, mais chacune se subdivise en plusieurs confessions indépendantes. Par un dosage délicat et parfois difficile, les sièges au parlement sont répartis entre les confessions, ainsi que les hautes charges de l'Etat. C'est ainsi que la présidence de la république revient constitutionnellement aux chrétiens (maronites), la présidence du conseil des ministres aux musulmans (sunnites) et la vice-présidence dudit conseil aux chrétiens (grecs-orthodoxes), tandis que la présidence de la chambre des députés va aux musulmans (chiites). De plus, tous les pouvoirs relatifs au statut personnel (mariage, divorce, succession, etc.) sont exercés par les instances religieuses ou soumises à leurs réglementations respectives. Enfin, les fonctions élevées dans l'administration sont réparties entre les confessions.

Le système comporte une chambre unique de représentants élus au suffrage universel: le Parlement, dont le mandat est de quatre ans. Le Président de la République est élu par le Parlement pour un mandat de six ans. Les pouvoirs sont exercés selon les principes démocratiques généraux.

Le Liban est l'un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des Pays Arabes.

Le pays est administrativement organisé en six régions (mohafazat), chacune étant à son tour subdivisée en départements ou cazas (3 à 6). Toutefois, les pouvoirs demeurent fortement centralisés dans l'administration centrale, bien que le principe de la décentralisation soit déjà admis et le débat ouvert pour sa mise en œuvre. Les autorités locales, notamment les municipalités, exercent néanmoins certains pouvoirs: collecte d'impôts locaux; octroi de permis de construction; administration des services de la voirie; aménagements urbains; etc.

Les administrateurs régionaux et départementaux jouent essentiellement un rôle de représentation du pouvoir central. Certaines prérogatives (non décisionnaires) leur sont directement conférées, notamment en ce qui concerne les secteurs déjà décentralisés comme ceux de l'éducation primaire et secondaire, l'urbanisme et l'agriculture. Il n'existe pas de représentation régionale intermédiaire entre le parlement et les municipalités.

L'intervention du secteur privé dans les projets de société n'obéit à aucune réglementation. Cependant, de nombreuses initiatives voient le jour, sous la conduite d'organisations non gouvernementales. Elles sont principalement d'ordre social et leur action est souvent concertée avec les ministères compétents, surtout celui des Affaires sociales. Les organisations professionnelles (ordres des médecins, des ingénieurs, des avocats, des pharmaciens, etc.) ont un rôle d'agent régulateur de l'exercice de ces professions et possèdent à ce titre, des pouvoirs internes assez étendus. Ces organisations, agissant également en tant que syndicats peuvent être très influentes. Les syndicats de travailleurs – réunis en confédération – constituent aussi un puissant groupe de pression. Il faut cependant noter qu'au cours des 10 dernières années, leur action s'est confinée dans la défense des droits des travailleurs sur le plan des salaires et des avantages sociaux directs, sans préoccupation explicite des besoins de formation.

### **3. Analyse du système d'enseignement technique et de formation professionnelle**

#### **3.1 Description du système éducation-formation**

##### **3.1.1 Présentation du système d'éducation et de formation**

La nouvelle structure du système éducatif, mise en application progressive à partir de l'année scolaire 1997/1998, organise l'éducation et la formation selon quatre cycles principaux: le préscolaire, l'éducation de base, le secondaire et le supérieur. L'éducation générale et la formation se côtoient dans des voies parallèles entre lesquelles sont aménagées des passerelles allant (toujours) du général vers le technique ou le professionnel.

- a) Le préscolaire comprend le(s) jardin(s) d'enfants, éventuellement précédé(s) d'une classe de maternelle.
- b) L'éducation de base est constituée de deux sous-cycles: le primaire de 6 ans, présumé devenir la période d'enseignement obligatoire à partir de l'âge de 6 ans (il n'existe pas encore d'obligation scolaire au Liban), et le moyen de trois ans. Ce dernier se ramifie en deux options: l'enseignement général et la formation professionnelle par modules de qualification.
- c) Ces deux sous-cycles (primaire et moyen) d'une durée totale de 9 ans, constituent la phase de "l'enseignement de base", sanctionné par un diplôme national. Cette phase est supposée s'achever normalement à l'âge de 15 ans. Notons ici que dans le système précédent, en voie d'abandon progressif, le primaire s'étendait sur 5 ans et le moyen sur 4; le total de 9 ans n'est donc pas changé.
- d) Au terme de l'enseignement de base s'ouvrent deux embranchements principaux: l'enseignement secondaire général couronné par le Baccalauréat académique à quatre options, et le système d'enseignement technique et de formation professionnelle, décrit plus loin en détail (voir 3.1.2).
- e) L'enseignement secondaire académique s'étend sur trois années d'études:
  - une première année constituant un tronc commun;
  - une deuxième année, offrant deux options: humanisme et sciences;
  - une troisième année, avec (4) options de pré-spécialisation: lettres et humanisme, sociologie et économie, biologie et sciences générales.

### 3.1.2 *Structure actuelle de l'enseignement technique et professionnel*

En dépit de l'homologation de la structure générale du système d'éducation et de formation, présentée dans le diagramme de l'Annexe A, et qui prévoit une architecture spécifique pour l'enseignement technique et professionnel, celui-ci continue à appliquer sa propre organisation telle que décrite ci-après (voir diagramme page suivante):

**L'enseignement technique et professionnel (ETP)** comprend deux domaines distincts:

- la formation professionnelle;
- l'enseignement technique.

**Le domaine de la formation professionnelle** concerne les métiers à caractère manuel et ceux dont l'évolution technologique ne s'appuie pas sur des connaissances générales très importantes. La formation professionnelle comporte trois niveaux, respectivement sanctionnés par:

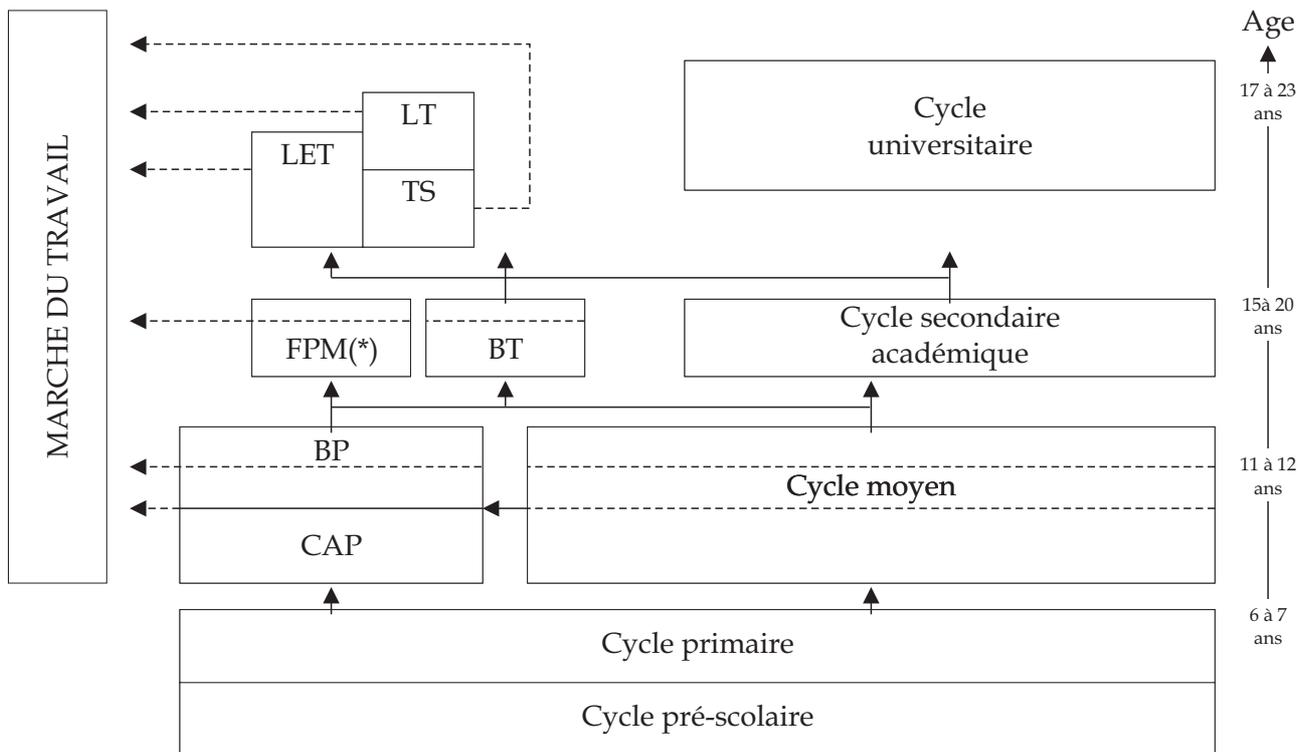
- le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP);
- le Brevet Professionnel (BP);
- la Formation Professionnelle de Maîtrise (FPM).

(Un décret récent modifie l'appellation du diplôme de Formation Professionnelle de Maîtrise (FPM) qui devient le " Baccalauréat Professionnel"). D'autre part, on s'oriente vers la suppression du CAP et du BP et leur remplacement par un cycle unique de formation professionnelle de base pour certains métiers purement manuels.

**Le deuxième domaine, l'enseignement technique**, vise les métiers dont la maîtrise exige des bases scientifiques et technologiques élevées, réclamant de ce fait une formation générale plus importante. Ce domaine comporte des (3) niveaux sanctionnés par:

- Le Baccalauréat Technique (BT), dont le but est de former des techniciens capables d'assumer des responsabilités d'exécution.
- Le diplôme de Technicien Supérieur (TS), visant à former des techniciens supérieurs et des cadres moyens, d'un niveau post-secondaire, capables d'assumer des responsabilités de conduite d'exécution et de supervision.
- La Licence Technique (LT) qui vise à former des cadres ou des techniciens spécialisés hautement qualifiés, capables de concevoir un projet et d'en conduire l'exécution.
- Signalons également ici la Licence d'Enseignement Technique (LET) dont l'objet est de former des formateurs pour l'enseignement technique et professionnel.

Le diagramme ci-après décrit le système de la formation technique et professionnelle actuellement en vigueur (les durées des cycles primaire et moyen passeront à 6 ans et 3 ans respectivement, en 2002):



(\*) Le nom du diplôme FPM a été remplacé par « Baccalauréat Professionnel ».

### 3.1.3 Cadre législatif régissant l'enseignement technique et professionnel

- 1) Le réseau de cycles de formation, tel que décrit ci-dessus, a été institué par le décret N° 7880 du 25.07.1967 amendé par le décret N° 2872 du 21.04.1980.
- 2) Avant la création du ministère de l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement technique et professionnel constituait une direction générale au sein du ministère de l'éducation. Sa structure administrative, ses compétences et ses prérogatives étaient régies par le décret-loi N° 15742 du 11.03.1964. Le même texte créait la Caisse Autonome de l'ETP, instituait les Projets Multi-Partites et autorisait l'ETP à entreprendre, dans ses écoles, des travaux lucratifs dont la commercialisation n'obéissent qu'aux lois et aux pratiques du marché. Les projets multi-partites, créés par simple contrat conclu avec une ou plusieurs instances publiques ou privées, sont financés par des prélèvements sur le budget de l'ETP, des contributions de la Caisse Autonome et des apports en liquide, services ou matériels des parties contractantes; ils peuvent être à caractère productif ou purement socio-éducatif. Le produit financier des travaux commerciaux, ainsi que les droits d'inscription des élèves aux écoles et aux examens publics reviennent à la Caisse Autonome.
- 3) L'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique (IPNET) a été créé par le décret N° 16983 du 27.07.1964.
- 4) La loi 62/64 du 30.12.1964 organise l'enseignement technique privé et réglemente l'ouverture et le fonctionnement de ses établissements. La disposition la plus marquante de cette loi est l'interdiction qu'elle fait aux écoles privées de délivrer des diplômes: elles peuvent, soit préparer leurs élèves pour l'obtention d'un diplôme officiel à l'issue d'un examen public, soit délivrer des attestations de scolarisation dont les termes sont étroitement déterminés par la loi.

- 5) Le Ministère de l'Enseignement technique et professionnel a été créé par la loi 211 du 02.04.1993 et organisé par le décret N° 8349 du 02.05.1996. L'innovation apportée par ce décret se limite à l'élargissement du cadre administratif du ministère et à une nouvelle répartition des tâches et responsabilités entre ses services.
- 6) Le décret N° 7262 du 04.08.1961 introduit un concept de formation continue des enseignants sous forme de sessions d'été auxquelles les enseignants étaient tenus de participer. Ce décret est tombé dans l'oubli sans être remplacé par aucune autre disposition.

### 3.1.4 Mécanismes de financement

- 1) Le budget du METP fait partie du budget de l'Etat. Il est donc exclusivement alimenté par les diverses recettes du trésor public puisque aucune taxe d'apprentissage ne lui est spécifiquement destinée. Toutes les dépenses d'administration et de fonctionnement des établissements publics sont couvertes par ce budget. Si l'on rapporte la totalité du budget de fonctionnement du ministère au nombre d'élèves du secteur public, il apparaît que la dépense publique moyenne annuelle par élève équivaut à 1.340 US\$. Les étudiants, quant à eux, pourvoient à leurs propres frais annexes (livres et fournitures, transport, etc.) évalués à 343 US\$/an. De plus, ils paient un modeste droit annuel d'inscription indiqué dans le tableau suivant:

Niveau	Droit d'inscription	
	L.L.	Equiv. en \$
Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP)	120.000	80
Brevet Professionnel (BP)	120.000	80
Baccalauréat Technique (BT)	160.000	106
Diplôme de Technicien Supérieur (TS)	200.000	133
Licence Technique (LT)	200.000	133

- 2) Dans les écoles privées gérées par des particuliers, tout le financement provient des bourses payées par les élèves, dont le montant varie entre 1.000 et 2.000 US\$ par an.
- 3) Les établissements semi-publics (type ONG) reçoivent une subvention de l'Etat, payée principalement par le ministère des affaires sociales (MAS) sous la forme de bourses d'études accordées à des élèves, mais directement versée à l'établissement. Le montant de la bourse est d'environ 335 US\$ (500.000 L.L.) par élève et par an. Une infime contribution supplémentaire est payée par l'élève. En 1999, le MAS a ainsi participé à la formation d'environ 20.000 élèves répartis sur 155 établissements non publics.

Cette récapitulation met en lumière la forte contribution financière de l'Etat à la formation. Tout bien comptabilisé, l'Etat assume les frais de formation d'environ 60% de tous les effectifs des écoles du pays.

### 3.1.5 Articulations entre la formation et l'enseignement général

Selon la réglementation encore en vigueur, l'étudiant qui termine le cycle primaire a la possibilité d'opter pour l'enseignement professionnel pour obtenir:

- le CAP (certificat d'aptitude professionnel), en 2 ans;
- le BP (brevet professionnel), en 2 ans après le CAP.

L'étudiant qui a accompli deux ans du cycle moyen peut également rejoindre l'enseignement professionnel et préparer le BP en deux ans.

A la fin du cycle moyen, l'étudiant peut poursuivre ses études dans le cycle secondaire de l'enseignement général, ou opter pour l'enseignement technique et obtenir, après trois ans d'études:

- le BT (baccalauréat technique); ou bien
- le FPM (formation professionnelle de maîtrise), désormais dénommée Baccalauréat Professionnel.

A la fin du cycle secondaire (général ou technique), l'étudiant peut s'inscrire dans un institut technique, pour préparer l'un des diplômes suivants:

- le TS (technicien supérieur), en 3 ans;
- la LT (licence technique), en 2 ans après le TS, ou en 4 ans après le Baccalauréat, qu'il soit Technique ou Académique;
- la LET (licence d'enseignement technique), en 2 ans après le TS, ou en (4) ans après un Baccalauréat.

Le tableau ci-dessous récapitule les diplômes, la durée des formations correspondantes et les pré-requis d'admission:

Diplôme	Niveau ISCED	Durée (an)	Pré-requis
<b>I- Domaine de la formation professionnelle</b>			
CAP: Certificat d'aptitudes professionnelles	1	2	Achèvement du cycle primaire
BP: Brevet professionnel	2	2	Obtention du CAP, ou 2 ans d'études au cycle moyen
FPM: Formation Professionnelle de Maîtrise	3	3	Obtention du BP, ou du brevet élémentaire
<b>II- Domaine de l'enseignement technique</b>			
BT: Baccalauréat Technique	3	3	Obtention du BP, ou du brevet élémentaire
TS: Diplôme de Technicien Supérieur	4	3	Baccalauréat Technique ou Académique
LT: Licence Technique	5	4	Baccalauréat Technique ou Académique, ou en 2 ans après le TS.
LET: Licence d'enseignement technique	5		

L'ETP se présente donc comme une voie de sortie pratiquement définitive du système d'enseignement général. Toute migration dans le sens contraire est très difficile, sinon impossible.

### **3.1.6 *Autres modes officiels de formation professionnelle***

Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a signé en 1994 un protocole de coopération avec le gouvernement allemand, représenté par le GTZ, dans le but d'introduire au Liban le système DUAL de formation. La mise en application de l'accord a débuté à partir de l'année scolaire 1996/1997, dans 4 centres d'apprentissage, portant, en 1ère phase, sur deux métiers: la mécanique industrielle et la mécanique d'automobile. Pour la deuxième phase, qui doit débuter à partir de 1999/2000, le projet prévoit l'application du système DUAL dans 10 centres, et la couverture de 5 métiers différents. Cette formation est donnée au niveau du nouveau Baccalauréat Professionnel.

Par ailleurs, le (METP) a lancé, à partir de l'année scolaire 1995/1996, un programme de formation professionnelle accélérée, d'une durée variant entre 300h et 900h, portant, en une première étape, sur 12 métiers du secteur de la construction. De plus, le METP se prépare à étendre ce type de formation à une dizaine de métiers industriels. Dans les deux cas, la formation porte sur des métiers de base, souvent purement manuels, et s'adresse principalement à des jeunes et à des adultes ayant prématurément quitté l'école pendant ou vers la fin du cycle primaire.

Les écoles privées offrent une formation de courte durée qui n'aboutit à aucun diplôme officiel, mais seulement à une attestation signée par le directeur de l'école. Il est estimé que près de 18,000 élèves poursuivent ce type de formation.

### **3.1.7 *L'enseignement technique et professionnel offert par le secteur privé***

Comme il a été mentionné à diverses occasions, le secteur privé joue un rôle primordial dans la mise à disposition d'un enseignement technique et professionnel. Le secteur privé couvre en effet 75% de la demande totale en enseignement de ce type.

La Loi 62/64 du 30.12.1964 régularisa l'offre privée dans le secteur de ETP en permettant l'installation d'écoles privées. La Loi interdit toutefois aux écoles privées de délivrer des diplômes officiels. Les écoles ont la possibilité de préparer les étudiants aux examens officiels, mais elles-mêmes ne peuvent offrir que des certificats scolaires.

Depuis l'introduction de cette loi, les écoles privées sont en augmentation constante. L'estimation actuelle est de 400 écoles privées en enseignement professionnel, comptant plus ou moins 50.000 élèves. En comparaison : les écoles publiques sont au nombre de 38 et forment 17.000 étudiants.

Les écoles techniques et professionnelles ont l'obligation de suivre les programmes officiels de l'état quand elles préparent leurs élèves aux examens officiels, donnant droit à un diplôme reconnu par le ministère. Dans le cas où la formation n'aurait pas comme but la préparation à ces examens, les écoles suivent leurs propres programmes, et délivrent à leurs étudiants des certificats d'étude. Ces certificats ne sont pas reconnus officiellement. Certains de ces programmes peuvent être comparés à des cours de formation accélérés ou de formation continue.

Pour le financement de leur établissement, les écoles appliquent librement des droits d'inscription. Naturellement, ces droits suivent donc la loi de l'offre et de la demande.

Les écoles privées ont la possibilité de rassembler des étudiants d'âges différents dans une même classe. Elles proposent souvent des cours du soir, afin d'augmenter leurs revenus.

La plupart des écoles privées sont situées dans des régions à population dense; 56% de ces établissements se trouvent à Beyrouth et dans sa banlieue. Les autres 44% sont établis dans les chefs-lieux des départements.

Comme signalé dans d'autres chapitres, ces écoles offrent des spécialisations basées sur une formation en classe, sans véritable soutien d'apprentissage en équipement. La formation concerne donc principalement le secteur tertiaire, la comptabilité, l'administration, ou l'industrie légère comme l'électronique et les sciences informatiques. La raison en est évidemment financière, ce type de formation ne requérant pas d'investissement de capitaux majeur.

La tendance actuelle étant l'obtention de diplômes officiels reconnus par l'état, les écoles privées augmentent l'offre en formation de longue durée, au détriment de formations plus brèves, avec uniquement un certificat de l'école à la clé.

Vu la quantité élevée d'étudiants, l'offre privée sur le marché de l'ETP est indispensable. Les écoles publiques sont dans l'impossibilité de répondre à la demande actuelle, qui est donc absorbée par les écoles privées. Reste un problème important, comme il a déjà été souligné dans le chapitre des conclusions: il n'existe pas de mécanisme assurant la qualité de l'enseignement offert par ces écoles privées.

### 3.1.8 Effectifs comparés dans l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel

#### 1) Effectifs par niveau

Les données relatives aux effectifs de l'année scolaire 1997/1998, permettent de dresser le tableau suivant:

Niveau	Ens. général	Enseignement technique et professionnel (ETP)			Total	% ETP dans le total
		public	privé	total		
Moyen	234.683	1.590	4.063	5.653	240.336	2,3
Secondaire	86.564	11.096	20.287	31.383	117.947	26,6
Supérieur*	87.330	3.584	7.004	10.588	97.918	10,8
Formation courte	-	600	18.702	19.302	19.302	100
<b>Total</b>	<b>408.577</b>	<b>16.870</b>	<b>50.056</b>	<b>66.926</b>	<b>475.503</b>	<b>14,1</b>

\* L'appellation "enseignement supérieur" est systématiquement donnée au Liban à tout enseignement post-secondaire réglementé.  
Sources: Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnelle & Centre de Recherche et de Développement Pédagogique.

Commentaires relatifs à ce tableau:

- Le pourcentage négligeable (2,3%) des effectifs au niveau moyen de l'enseignement professionnel est cohérent avec l'orientation générale visant à l'abolition des cycles du CAP et du BP et à leur remplacement par des modules de formation accélérée de base.
- Un pourcentage modéré (26,6%) des effectifs de l'enseignement technique (BT et FPM) du niveau secondaire. Ce pourcentage, malgré son amélioration par rapport aux années précédentes, demeure en deçà des besoins en formation à ce niveau.

- Un pourcentage faible (10%) de l'effectif de l'enseignement technique supérieur (TS-LT-LET) par rapport à l'effectif total de l'enseignement supérieur: il est révélateur de la préférence accordée à la formation universitaire perçue comme voie unique de promotion sociale.
- Une forte concentration de la formation accélérée et informelle dans le secteur privé (97%), qui reflète une réelle demande.

## 2) Répartition des effectifs par région et par sexe

La ventilation des élèves de l'enseignement technique et professionnel, par région et par sexe, basée sur les données de 1997/1998, présente les résultats suivants:

Région	Effectif (public + privé)	% du total	Sexe			
			M	%	F	%
Beyrouth	11.655	17,4	7.073	10,6	4.582	6,8
Banlieue de Beyrouth	28.399	42,4	15.932	23,8	12.467	18,6
Mont Liban	5.545	8,3	2.578	3,8	2.967	4,4
Liban Nord	9.569	14,3	5.437	8,2	4.132	6,2
Bekaa	4.983	7,4	2.684	4,0	2.299	3,4
Liban Sud	5.064	7,6	2.895	4,3	2.169	3,2
Nabattieh	1.711	2,5	756	1,1	955	1,4
<b>Total</b>	<b>66.926</b>	<b>100</b>	<b>37.355</b>	<b>55,8</b>	<b>29.571</b>	<b>44,2</b>

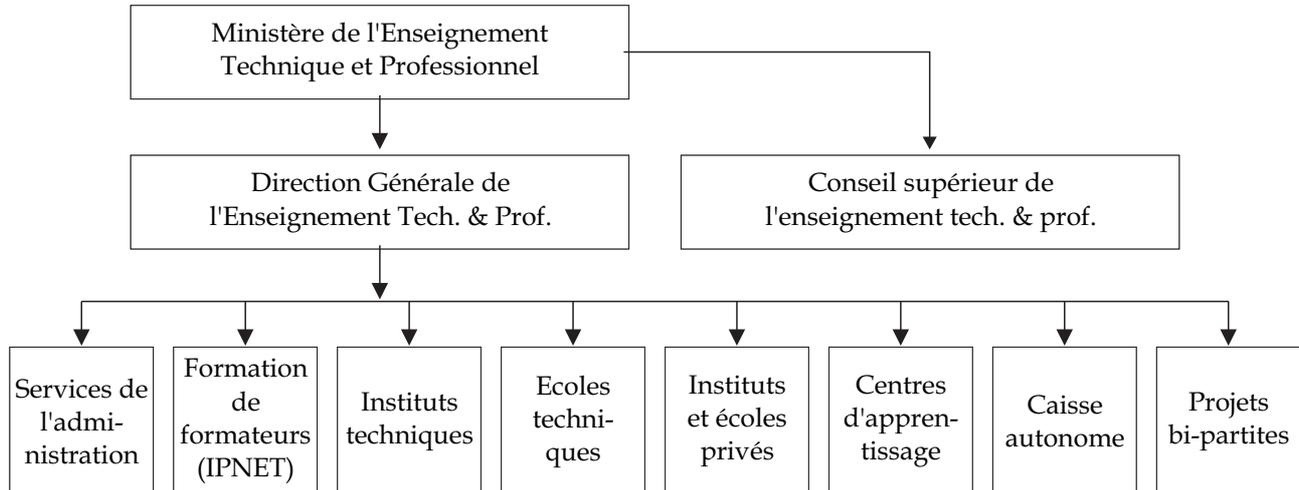
Source: Centre de Recherche et de Développement Pédagogique.

Commentaires relatifs à ce tableau:

- Forte concentration d'effectifs (42,4%) dans la banlieue de Beyrouth, zone à forte densité de population et siège d'une activité économique intense.
- Faible proportion dans les zones rurales (Bekaa, Liban Sud, Nabattieh), régions relativement pauvres et se ressentant de la migration vers les villes.
- Distribution assez équilibrée des effectifs entre les deux sexes, malgré une légère prédominance des garçons (55,8%) par rapport aux filles (44,2%).

## 3.2 Structure institutionnelle

Jusqu'à fin 1992, l'enseignement technique et professionnel relevait du ministère de l'éducation nationale, à l'intérieur duquel il constituait une direction générale. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a été créé en 1993, l'Etat lui reconnaissant ainsi une importance significative. Mais une récente décision de principe (1999) prise par le gouvernement le ramènera au sein du ministère de l'éducation. L'organigramme suivant donne une image simplifiée de la structure du Ministère:



Le Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique et Professionnel (CSETP) devrait jouer un rôle d'envergure dans l'élaboration d'une stratégie de développement de l'Enseignement Technique, par le biais d'une articulation efficace entre les établissements de formation et les centres de production. Malheureusement, ce conseil n'a pas rempli ce rôle jusqu'à présent.

### 3.2.1 L'offre de formation

#### a) Les établissements

L'enseignement technique et professionnel est dispensé simultanément par le secteur public d'une part, et par les établissements privés d'autre part. Selon les dispositions légales en vigueur, le secteur privé doit appliquer les programmes d'enseignement élaborés par le METP, et ses élèves se présentent aux examens officiels, organisés par ce ministère qui détient seul le droit de délivrer les diplômes sanctionnant cet enseignement. Il peut cependant dispenser assez librement certaines formations courtes qui ne sont sanctionnées par aucun diplôme, mais font l'objet d'attestation de scolarisation.

##### *a1 - Types d'établissements*

Les établissements sont classés en trois types:

- Centres de formation: dispensant la formation aux niveaux du CAP et BP;
- Ecoles techniques: préparant au BT et/ou FPM;
- Instituts techniques: pour la préparation des diplômes de TS et de LT.

Du point de vue sectoriel, les établissements sont publics ou privés. Bien que, dans la pratique, elles bénéficient d'une considération particulière, les écoles sans but lucratif relevant des diverses ONG sont régies par les textes qui s'appliquent aux établissements privés. La notion d'école semi-publique n'existe juridiquement pas.

a2 – Gestion des établissements publics

Chaque établissement est dirigé par un directeur choisi parmi les membres de l'ensemble du corps enseignant et nommé par l'administration centrale. Il est assisté par deux préfets d'études, l'un pour les enseignements théoriques et généraux, l'autre pour les enseignements pratiques. Les pouvoirs du directeur et de ses assistants se limitent à l'administration interne de l'établissement: gestion du temps et des locaux, contrôle de l'assiduité des élèves et du personnel, organisation des contrôles et examens scolaires, application des programmes.

Le tableau suivant donne le nombre d'établissements d'enseignement technique et professionnel, pour l'année scolaire 1997/1998, par secteur et par région, et permet d'évaluer l'importance d'intervention de chaque secteur:

Région	Nombre d'établissements	
	Publics	Privés
Beyrouth & Banlieue	13	165
Mont Liban	4	41
Liban Sud	7	35
Bekaa	6	20
Liban Nord	4	58
<b>Total établissements</b>	<b>34</b>	<b>319</b>
Total effectifs	16.870	50.056
Moyenne étudiants/établissement.	496	157

Sauf quelques établissements gérés par des organisations non gouvernementales (ONG), sans but lucratif, le secteur privé intervient essentiellement dans le domaine des services, pour lequel les investissements en locaux, équipements, etc. sont faibles. Les filières industrielles sont essentiellement prises en charge par le secteur public.

b) Les programmes de formation

Le nombre total de spécialités actuellement offertes est de 92, réparties entre 25 branches professionnelles telles que la mécanique, l'électricité, l'informatique, les travaux publics, la santé, l'hôtellerie-tourisme, la comptabilité, etc. En fonction des niveaux de qualification, ces spécialités sont distribuées comme suit:

Niveau	Nombre de spécialités
CAP - Certificat d'Aptitude Professionnel	8
BP - Brevet Professionnel	17
BT - Baccalauréat Technique	21
TS - Technicien Supérieur	25
LT - Licence Technique	11
LET - Licence Enseignement Technique	10
<b>Total</b>	<b>92</b>

Les tableaux qui suivent donnent les listes de ces spécialités.

Comme il est mentionné ci-avant, d'autres types d'établissements, proposant des offres de formation sont administrés par d'autres ministères ou organisations:

- L'Office National de l'Emploi (ONE) passe des contrats avec des ONG, opérant dans diverses régions du pays, pour dispenser une formation accélérée de base, d'une durée de 750 heures environ, dans 40 métiers. Les bénéficiaires de cette formation étaient au nombre de 2280 en 1998. L'ONE rétribue les établissements de formation à un tarif voisin de celui du ministère des affaires sociales.
- Le ministère du travail gère un centre de formation accélérée dans des locaux mis à sa disposition par le METP à Dekwaneh. Mis totalement en veilleuse pendant toute la guerre du Liban (1975-1991), ce centre a repris ses activités en 1999 avec 120 apprentis répartis sur 7 spécialités.
- L'UNRWA, enfin, assure depuis le début des années 60 le fonctionnement d'un unique centre de formation à Sibline, près de Saïda (Sud). Ce centre est bien entendu, réservé aux enfants palestiniens. La formation, d'une durée de 3.300 heures, est très semblable à celle que sanctionne le Baccalauréat Technique, mais les élèves ne sont pas candidats à ce diplôme. Les effectifs du centre sont de 650 élèves répartis sur 17 spécialités du type industriel.

Beaucoup de programmes datent de la fin des années 60. Deux tentatives de rénovation ont été entreprises par le METP: l'une en 1992 visait les seules spécialités industrielles au niveau BT, l'autre en 1997 pour la totalité des spécialités aux niveaux du BT et du TS; cette dernière révision n'a pas encore été adoptée et fait toujours l'objet d'une évaluation. Par ailleurs, la plupart des programmes de la Licence Technique (LT) et de la Licence d'Enseignement Technique ont été préparés entre 1990 et 1993.

Ces programmes sont conçus et construits pour une formation purement scolaire, sans liaison directe avec les secteurs de la production. Ils accusent donc des faiblesses évidentes sur le plan des performances et des compétences. Une demande pressante émerge désormais pour leur modernisation et leur adaptation aux réalités de l'emploi, pour couvrir en nombre et en caractéristiques les exigences des divers secteurs économiques.

La teneur des programmes de formation, aux deux niveaux du BT et du TS, est caractérisée par l'importance donnée aux enseignements théoriques, qu'ils soient généraux ou technologiques. La règle appliquée, sans être exprimée, accorde en moyenne 40% du temps scolaire aux enseignements généraux (maths, sciences, langues, éducation sociale), 30% à l'enseignement de la technologie professionnelle et 30% aux travaux pratiques - encore que ces derniers comportent parfois des cours de technologie purement théoriques.

L'Annexe A-2 donne, à titre d'illustration, deux grilles horaires, l'une pour la spécialité "Electricité" au BT, l'autre pour la spécialité "Climatisation" en TS.

### Listes des spécialités par diplôme

#### 1 - Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP)

- ◆ Dactylographe
- ◆ Commis de restaurant
- ◆ Aide-couturier
- ◆ Menuisier
- ◆ Tourneur-limeur
- ◆ Forgeron
- ◆ Soudeur
- ◆ Electricien-installateur (Bâtiments)

#### 2 - Brevet Professionnel (BP)

- ◆ Aide-comptable
- ◆ Sténo-dactylographe
- ◆ Garçon de restaurant
- ◆ Pâtissier
- ◆ Esthéticien
- ◆ Aide-soignant
- ◆ Couturière
- ◆ Menuisier-ébéniste
- ◆ Mécanicien-moteur
- ◆ Tôlier-carrossier
- ◆ Electricien-installateur (Bâtiments)
- ◆ Electricien-machines
- ◆ Réparateur Radio et T.V.
- ◆ Imprimeur offset
- ◆ Mécanicien d'engins

#### 3 - Baccalauréat Technique (BT)

- ◆ Education pré-scolaire
- ◆ Sciences commerciales
- ◆ Secrétariat
- ◆ Documentation
- ◆ Tech. hôt. (vente)
- ◆ Tech. hôt. (production)
- ◆ Soins infirmiers
- ◆ Chimie industrielle
- ◆ Décoration d'intérieur
- ◆ Techniques publicitaires
- ◆ Climatisation
- ◆ Mécanique industrielle
- ◆ Mécanique automobile
- ◆ Mécanique d'aviation
- ◆ Electricité
- ◆ Electronique
- ◆ Program. des ordinateurs
- ◆ Musique
- ◆ Dessin d'architecture
- ◆ Bâtiments et Trav. Pub.
- ◆ Topographie
- ◆ Aide-dentiste

#### 4 - Technicien Supérieur (TS)

- ◆ Service social
- ◆ Physiothérapie
- ◆ Tech. de labo. médical
- ◆ Soins infirmiers
- ◆ Expertise comptable
- ◆ Interprétariat et secrét. de direction
- ◆ Techniques touristiques
- ◆ Education spécialisée
- ◆ Ed. pré-primaire et primaire
- ◆ Génie civil
- ◆ Topographie
- ◆ Electricité
- ◆ Electronique
- ◆ Informatique de gestion
- ◆ Mécanique d'aviation
- ◆ Tech. de labo. dentaire
- ◆ Décoration d'intérieur
- ◆ Techniques bancaires
- ◆ Stylisme-modélisme
- ◆ Gestion hôtelière
- ◆ Optométrie
- ◆ Manipulateur de radiologie
- ◆ Mécanique (productique)
- ◆ Informatique industrielle

#### 5 - Licence Technique (LT, LET)

- ◆ Electronique/Télécom.
- ◆ Electronique industrielle
- ◆ Electricité
- ◆ Mécanique/Machines
- ◆ Génie civil
- ◆ Informatique de gestion
- ◆ Soins infirmiers
- ◆ Physiothérapie
- ◆ Tech. de labo. médical
- ◆ Expertise comptable
- ◆ Topographie
- ◆ Optométrie

## c) Les enseignants

### *c1 - Leur formation*

Au sein du METP, la formation des enseignants est assurée par les deux "Instituts Pédagogiques Nationaux de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNET)" situés, l'un à la cité technique de Dekwaneh (banlieue est de Beyrouth), et l'autre à Bir-Hassan (Sud-Ouest de Beyrouth). La formation technique et pédagogique porte sur les disciplines spécialisées, aussi bien théoriques que pratiques. Elle est couronnée par la Licence d'Enseignement Technique. Ce diplôme n'est cependant pas impérativement requis pour l'accès à la fonction d'enseignant, d'autres titres pouvant le remplacer. En ce qui concerne les matières d'enseignement général, leur enseignement est assuré par des professeurs formés dans les écoles normales du Ministère de l'Éducation ou à la Faculté de Pédagogie de l'Université Libanaise.

Peuvent être admis à l'IPNET:

- les titulaires du Baccalauréat technique ou académique, pour une formation d'une durée de 4 ans; et
- les titulaires du diplôme de Technicien Supérieur (TS), pour une formation de 2 ans.

La formation comprend un stage de deux mois dans une entreprise.

### *c2 - Statuts et effectifs d'enseignants*

Le développement rapide de l'Enseignement Technique et le nombre insuffisant de diplômés de l'IPNET, ont porté le METP à engager des enseignants contractuels pour parer aux besoins de fonctionnement de ses établissements. On trouve donc deux grandes catégories d'enseignants:

- les enseignants titularisés (ou cadrés), qui sont des fonctionnaires de l'État;
- les enseignants contractuels (ou vacataires).

Pour l'année scolaire 1997/1998, les effectifs d'enseignants titularisés étaient de 405; le personnel contractuel couvrait 2321 heures d'enseignement, ce qui équivaut à un nombre virtuel de 850 enseignants à plein temps. En terme de service assuré et de budget, l'effectif total est donc de:

- 405 enseignants cadrés;
- 850 enseignants contractuels;
- Soit un total de 1255 enseignants.

En fonction du nombre d'étudiants de l'ETP public, on obtient ainsi un ratio de 13.44 étudiants/enseignant.

Signalons ici qu'un décret prononçant la titularisation de 250 enseignants contractuels est sur le point d'être promulgué par le conseil de ministres.

Les enseignants titulaires sont classés dans trois catégories de fonction, comportant chacune deux grades. Il existe donc six fonctions distinctes. Dans la catégorie la plus élevée (2ème), on compte 7 professeurs adjoints d'enseignement technique supérieur. Les professeurs de 3ème catégorie sont les plus nombreux. Ce sont:

- les professeurs techniques, titulaires d'une LT, d'un TS ou d'un diplôme équivalent: ils exercent au niveau du BT et, pour les travaux pratiques seulement, du TS;
- les instituteurs professionnels, titulaires d'un BT, ou recrutés sur la base d'une expérience professionnelle dans le métier concerné: ils assurent les enseignements théoriques et pratiques aux niveaux du CAP et du BP, et parfois des enseignements pratiques au BT.

Le tableau suivant donne la ventilation des effectifs d'enseignants, par région et par catégorie:

Région	Types d'enseignants			
	Professeurs techniques cadrés	Instituteurs professionnels cadrés	Professeurs techniques contractuels	Instituteurs professionnels contractuels
Grand Beyrouth	108	70	105	90
Mont Liban	10	10	32	19
Béqaa	24	50	130	88
Liban Nord	25	14	69	56
Nabatieh	33	19	71	49
Liban Sud	23	19	89	52
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>182</b>	<b>496</b>	<b>354</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>17,77</b>	<b>14,50</b>	<b>39,52</b>	<b>28,21</b>

Source: Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Commentaires relatifs à ce tableau:

- Les enseignants cadrés ne représentent que 32,27% du total.
- 17,77% des enseignants cadrés sont titulaires d'un TS ou d'une LET ou d'un diplôme équivalent. Ce sont les "professeurs techniques".
- La croissance du nombre d'étudiants dans l'enseignement technique et professionnel public, corollaire de la détermination du gouvernement à développer ce secteur, va accentuer les difficultés, déjà sévères, qu'éprouvera le METP à assurer, en nombre et en qualité minimale, le bon fonctionnement de ses établissements.

### c3 - Formation continue des enseignants

- a) Bien que la formation continue des enseignants ne soit pas institutionnalisée, le souci d'améliorer leurs performances est présent. C'est ainsi que, profitant d'un plan de réhabilitation d'urgence des bâtiments et des équipements, financé par la Banque Mondiale et par le gouvernement (1993-1997), le Ministère a fait exécuter des stages accélérés de remise à niveau dont ont bénéficié 480 enseignants.
- b) Dans le nouveau projet de la Banque Mondiale, une importante composante est inscrite visant à la formation de formateurs et à la remise à niveau des enseignants en service (4,8 MUS\$).

### d) Locaux et équipements

La guerre avait littéralement dévasté les structures physiques de l'ETP public. Beaucoup de bâtiments étaient en ruine en 1990 et les rares équipements qui avaient échappé au pillage étaient devenus obsolètes, mais ils continuent à servir. Le plan de réhabilitation d'urgence évoqué ci-dessus a permis de remettre les bâtiments sur pied et de fournir aux établissements les équipements les plus indispensables. Ce plan a été financé par un prêt de la BM (15 MUS\$), une participation prévue dans protocole financier avec la France (10 MFF) et une contribution directe du gouvernement libanais (8 MUS\$ environ).

Ces mesures ont certes permis au système de fonctionner à nouveau, sans cependant lui permettre de répondre aux besoins réels. L'indispensable expansion numérique exige la construction de nouveaux locaux, l'agrandissement de ceux qui existent, l'acquisition de

nouveaux équipements et le remplacement des équipements caducs encore en service. A cette fin, des dons ont été accordés et des prêts contractés auprès de plusieurs instances, citées plus loin dans ce rapport. Il faut espérer que le METP profite de cette (coûteuse) occasion pour opter en faveur d'une technologie éducative moderne, et choisir en conséquence les matériels dont il équipera ses écoles.

### 3.2.2 La demande de formation

#### a Evolution des effectifs

On observe, depuis quelques années, une évolution des attitudes sociales favorable à l'enseignement technique et à la formation professionnelle. Bien que timide encore et restreinte aux couches sociales à revenu modeste, la tendance s'étend à des familles de niveau culturel plus élevé. Pour des milieux de plus en plus nombreux, ce secteur éducatif n'est plus le refuge des déperditions scolaires, mais une voie d'accès à des emplois générateurs de revenus, de considération et de bien-être. Le prestige de la formation universitaire demeure intact, certes, mais l'engouement généralisé pour les technologies récentes – que l'on peut appréhender par l'ETP – contribue sans doute, entre autres causes, à une révision des attitudes. Le porteur du seul Baccalauréat académique apparaît ainsi désarmé, en comparaison du détenteur d'un BT.

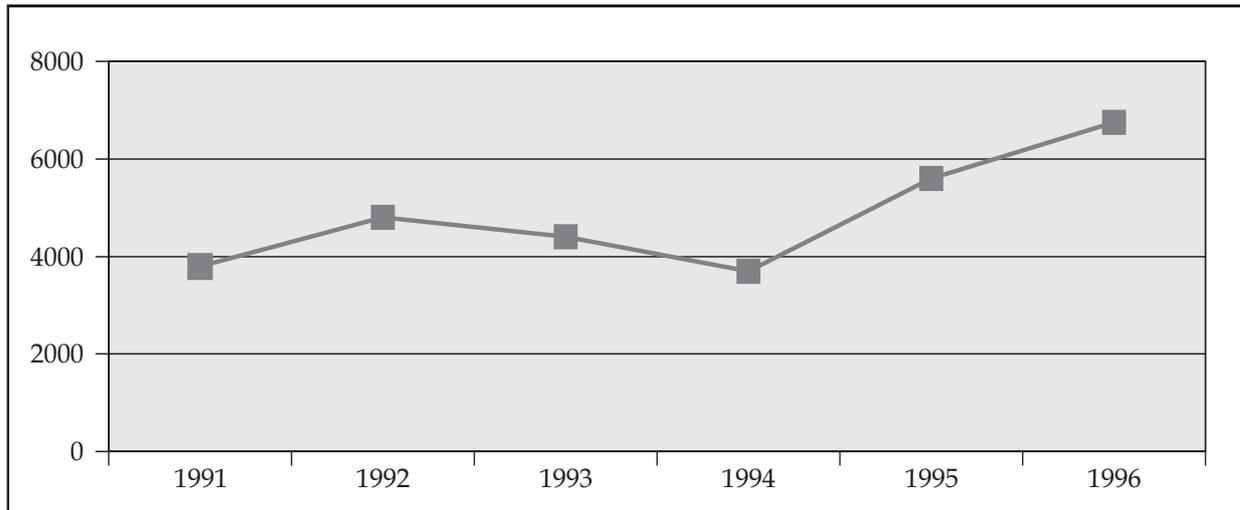
Le tableau suivant illustre une progression annuelle de 25% de la demande de formation professionnelle enregistrée pendant les (4) dernières années dans l'ETP public:

Année scolaire	Effectifs de l'enseignement technique public
1994 - 1995	9 973
1995 - 1996	12 460
1996 - 1997	13 502
1997 - 1998	16 870

En même temps, les effectifs dans le secteur privé sont passés de 35.803 étudiants en 1994/1995, à 50.056 étudiants (y compris ceux poursuivant des formations courtes) en 1997/1998, soit un taux annuel de croissance de (12%).

En 1997/1998, le nombre d'étudiants préparant un diplôme officiel était de 16.270 dans les écoles publiques, et de 31.354 dans les écoles privées.

### Evolution des flux sortants de l'ETP



La courbe ci-après représente l'évolution des flux annuels d'étudiants sortants du système de l'enseignement technique et professionnel.

#### b) L'offre d'emploi

Deux récentes enquêtes ont servi de base à l'Administration Centrale de la Statistique (ACS) pour procéder à une estimation de l'offre d'emplois entre 1999 et 2002: l'une de ces enquêtes, conduite par le ministère des affaires sociales, avec l'assistance du PNUD, portait sur la population; l'autre, entreprise par l'Office National de l'Emploi, concernait la main d'œuvre.

D'après les données recueillies, la population résidente s'élevait, en juin 1997, à (4.005.025) d'individus. La population active représente (34%) de la population totale, soit 1.362.000. Selon les prévisions démographiques, le taux de croissance de la population a tendance à diminuer et à se situer autour de 1,32% pour la période 1999-2002. Si la population active continue à représenter les 34% de l'ensemble de la population, ce qui est vraisemblable, on peut avancer la projection suivante pour les 3 années prochaines.

	Année			
	1999	2000	2001	2002
Population totale	4 005 025	4 057 890	4 111 450	4 165 725
Population active	1 362 000	1 380 000	1 398 000	1 416 650

D'autre part, la création d'emplois nouveaux, dans les 3 années à venir, est estimée à 1,69% de la population active. Naturellement, ce taux varie sensiblement d'un secteur à l'autre: il est de 4,66% pour l'hôtellerie et la restauration, de 4,36% pour l'industrie d'habillement, de 3,19% pour l'électronique, 3,07% pour les arts graphiques, 2,97% pour les équipements de travaux publics et de transport, et 0,33% pour les ateliers de réparation de voitures, etc. (Enquête de l'ONE, sur la population active en 1997).

En tenant compte, de plus, d'un coefficient de remplacement de 1,8% pour compenser les abandons (départs à la retraite; maladie et incapacité; décès; etc.), il est possible de dresser le tableau prospectif suivant de l'offre d'emploi.

	Année				
	% de la pop. active	1999	2000	2001	2002
Emplois nouveaux	1,69%	23 000	23 300	23 600	23 900
Remplacement	1,80%	24 500	24 800	25 200	25 500
<b>Offre totale</b>	<b>3,49%</b>	<b>47 500</b>	<b>48 100</b>	<b>48 800</b>	<b>49 400</b>

Une ventilation raisonnable de cette future offre d'emploi sur les niveaux de qualification, selon leurs taux respectifs actuels de représentation dans la population active, conduit à la répartition suivante:

Profession	(%) de la population active	Niveau qualification (ISCED)
Cadres supérieurs et gérants	15,0	5
Spécialistes	14,1	4
Professions intermédiaires	15,1	3
Employés administratifs	27,6	3
Personnel de services et vente	0,8	3
Agriculteurs et ouvriers qualifiés	0,1	2
Artisans et ouvriers	11,0	2
Conducteurs de machines	7,4	1
Employés non qualifiés	8,9	1

Les deux niveaux ISCED qui intéressent l'ETP de plus près sont le niveau (3) qui correspond au "Baccalauréat Technique" et dont la participation est de 43,5%, et le niveau 4 correspondant au "Technicien Supérieur" avec 14,1% de la population active. Cependant, le niveau 2 devrait lui aussi faire l'objet d'une plus grande attention de l'ETP.

Autrement dit, l'ETP doit assurer la formation des contingents annuels suivants à l'horizon 2002:

	Année			
	1999	2000	2001	2002
au niveau BT	20 660	20 920	21 220	21 490
au niveau de TS	6 700	6 780	6 880	6 960

### c) La satisfaction de la demande

Le flux d'étudiants qui, à la sortie du cycle moyen ne rallie pas le secondaire général, constitue la seule source de peuplement de l'ETP pour faire face à la demande en formation de niveau BT (ISCED 3), telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessus (le tableau inclut le secteur public et privé).

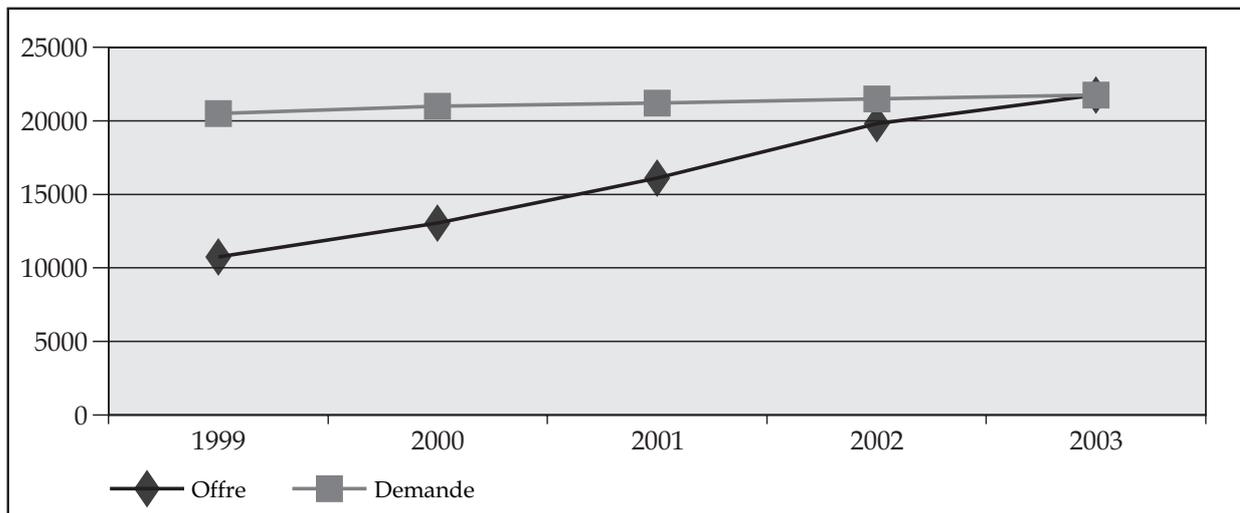
En 98-99, ce flux était de 52.800 étudiants, dont environ 22.000 se dirigeaient vers le secondaire classique et 12.800 vers l'ETP. Ainsi, plus de 18.000 sortants du cycle moyen se dirigent, soit directement vers le travail, soit vers une forme quelconque de formation courte. Avec un taux

annuel de croissance de 1% du flux global de sortants du moyen, les effectifs passeront en 2002 à 54.100. La stratégie du METP vise à attirer vers le BT une proportion de 45% de ce flux, en 2002, soit 24.400, selon une progression probable décrite dans le tableau suivant:

Année	Flux sortant du cycle moyen	% de la tranche d'âge de 15 ans	Flux vers l'ETP - niveau (BT)	% du flux du cycle moyen	Flux à la sortie du (BT)
1999	52 800	83%	12 800	24%	9 603
2000	53 400	84%	16 500	31%	13 200
2001	53 700	85%	20 400	38%	16 320
2002	54 100	86%	24 400	45%	19 520

Si les prévisions du tableau ci-dessus se confirment, on atteindra en l'an 2002 l'équilibre entre la demande de formation qualifiante et l'offre d'emplois, comme illustré dans le graphique suivant:

*Evolution comparative de la demande et de l'offre de formation*



Un autre problème mérite d'être abordé dans le contexte des besoins des différents secteurs économiques: la mise à niveau de la main-d'œuvre active. Selon une enquête récente, 79,1% des travailleurs n'ont reçu aucune formation pour le travail qu'ils accomplissent. D'où, l'importance à accorder à la formation continue, pratiquement inexistante.

### 3.3 Les interventions des Bailleurs de Fonds

Le tableau suivant résume les interventions des différentes instances internationales, visant le renforcement et l'amélioration des performances du système de l'enseignement technique et professionnel au Liban:

Intervenant	Montant	Domaine d'intervention	Observations
Banque Mondiale	15 MUS\$	Plan de réhabilitation d'urgence de l'ETP (bâtiments, équipement, formation accélérée, formation continue des enseignants, informatisation,...)	Plan entièrement exécuté.
Banque Mondiale	68,85 MUS\$ (dont 5,85 MU\$ à la charge du gouvernement libanais)	1/3 du prêt environ pour l'assistance technique (renforcement de l'administration, articulation avec le secteur économique, élaboration de programmes et livres didactiques, formation de formateurs, formation continue, etc....). 2/3 du prêt environ pour la réhabilitation des bâtiments et équipements techniques	Projet approuvé mais non encore mis en œuvre.
Banque Islamique	30 MUS\$	Equipements pour 32 nouvelles écoles techniques	Projet approuvé mais non encore mis en œuvre.
Fonds Arabe pour le Développement	50 MUS\$	Construction et équipement partiel de 32 nouvelles écoles techniques	4 nouvelles écoles ont été construites, dans le cadre de ce projet.
OPEC	4 MUS\$	Construction de 3 nouvelles écoles techniques	Projet approuvé mais non encore mis en œuvre.
Protocole Financier Français du 1995	10 MFF	Equipements pour les écoles techniques de Bir-Hassan et de Dekwaneh	5 MFF ont été utilisés comme prévu, et l'I.U.T. de Saïda a bénéficié des 5 MFF restants.
Protocole Financier Français de 1996	18,4 MFF	Création de 4 spécialités nouvelles requises par le secteur de production	Une demande d'offres a été lancée pour préparer les programmes et les spécifications de l'équipement technique.
Protocole de coopération avec le gouvernement allemand (GTZ)	15 MDM	Introduction du système DUAL	La 1ère phase du projet (1995-1998), d'une valeur de 3 MDM, a permis la mise en route de 2 spécialités dans 5 centres d'apprentissage, avec 417 apprentis.
	5 MDM	Formation de moniteurs pour le système DUAL	En collaboration avec l'école AMILIEH
	10 MDM	Création d'une Fachhochschule pour la formation d'ingénieurs-techniciens	En collaboration avec l'école AMILIEH.
	0,4 MDM	Révision des programmes de 7 spécialités industrielles	Achèvement prévu pour juin 2000.

L'équivalent en US\$ de ces crédits s'élève à 188,40 MUS\$

Par ailleurs, le gouvernement libanais a adopté, dans le cadre de la loi du budget 1997, une loi-programme de création de nouvelles écoles pour un montant de 10 milliards de Livres Libanaises (67 MUS\$, soit l'équivalent de 35% des crédits offerts par les bailleurs de fonds), ce qui porte à 255,40 MUS\$ le total des crédits disponibles.

En retranchant de ce total les sommes suivantes:

- 20 MU\$, composante "assistance technique" prévue dans le projet BM;
- 2 MFF, composante "assistance pédagogique" prévue dans le PFF;
- 7,5 MDM, composante "assistance technique" du protocole de coopération avec le (GTZ);
- il reste un solde de 225,9 MU\$ qui sera destiné à l'extension de la capacité d'accueil du secteur public. Si l'on admet que l'investissement moyen par élève est de 5.000 US\$, cette capacité pourra augmenter d'environ 45.000 élèves, multipliant par 3 son volume actuel et le portant à plus de 60.000 élèves.

Une telle extension se répercutera fatalement sur les effectifs du secteur privé qui pourrait voir près de 40% de ses effectifs (environ 20.000) migrer vers les écoles publiques. Le total des effectifs du privé et du public deviendrait alors d'environ 86.000 élèves.

Faute d'une politique de répartition de ces nouveaux effectifs entre les divers niveaux de formation, on ne peut estimer les résultats annuels vers le marché du travail que sur la base d'hypothèses. On admettra que la durée de la formation professionnelle de base (niveau ISCED 2) est en moyenne de 1 an et celles du BT (ISCED 3) et du TS (ISCED 4) de 3 ans chacune. On peut aussi raisonnablement présumer que 40% des effectifs seront orientés vers les formations professionnelles de base. Il en ressortira un résultat de 35.000 sortants de niveau ISCED 2, et un total cumulé de 17.000 sortants annuels pour les deux niveaux ISCED 3 et ISCED 4, soit un résultat global de 52.000, ce qui excède légèrement les prévisions de l'offre d'emplois d'environ 50.000 postes (4%).

Mais le marché de la formation ne se limite pas au pourvoi des postes vacants, quels qu'ils soient. Il doit englober la formation continue qui, avec le temps, en deviendra probablement la composante majeure. Il n'y a donc pas lieu de craindre que l'appareil de formation ne soit sur-dimensionné car, en fait, il demeurera en dessous des besoins: aussi bien la capacité d'accueil correspondant aux 2000 sortants excédents, que celle que le secteur privé aura perdue au profit du public (20.000 postes-élèves) seront progressivement compensés et même dépassés par l'éventuelle mise en chantier de programmes de formation continue. En définitive, l'impasse numérique peut être évitée par une affectation judicieuse des nouvelles facilités.

Il n'en va pas de même de l'aspect qualitatif du service qui serait diffusé à cette échelle. Déjà dans ses limites numériques actuelles, le système de formation réclame une réforme urgente de ses structures, de son contenu et de ses méthodes, et une réhabilitation de ses acteurs, notamment les enseignants. Or ces réformes exigent bien plus de temps que la création de nouvelles écoles et il est urgent de les entreprendre. Il importe ici de signaler que toute extension préalable à ces réformes, entraînerait non seulement son propre échec, mais aussi une détérioration du service déjà (mal) assuré: car on prélèvera inmanquablement une partie du personnel actuel des écoles pour mettre en route les nouveaux établissements.

## 4. Synthèse des constats et conclusions

La description du système de formation, donnée dans la section précédente (3), permet d'en dégager les forces et les faiblesses. De toute évidence, la guerre a laissé ici une marque profonde. Conçu et construit au cours des années 60, le système n'a recommencé à évoluer que tout récemment, et dans la seule perspective de la capacité numérique. Un développement hâtif était certes nécessaire pour répondre à une demande urgente de main d'œuvre suscitée par la reconstruction du pays et de ses infrastructures. Mais, se confinant à une expansion en surface sans souci d'en raffermir les structures, ce développement expose l'ensemble de l'éducation technique du pays à la précarité.

Le tableau qui suit résume les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces qui caractérisent les composantes essentielles du système. Il est suivi d'un exposé succinct des initiatives décidées ou envisagées, évaluées à la lumière des normes et tendances modernes, et en fonction des besoins du marché du travail et des contraintes auxquelles il doit faire face.

### 4.1 *Points forts et points faibles*

(Cfr. tableau page suivante)

### 4.2 *Orientations et priorités*

1. Le ministère ne dispose pas d'une politique structurée et officiellement adoptée. Les seules lignes d'action poursuivies sont celles que prévoient les accords avec les bailleurs fonds: Fonds Arabe de Développement (FAD); Banque Islamique (BI); Banque Mondiale (BM); et les Protocoles Financiers avec la France (PFF).
2. Les programmes prévus dans les accords avec le FAD et la BI portent exclusivement sur la construction et l'équipement de nouveaux établissements. Les PFF se sont, jusqu'à présent, concentrés sur une assistance technique fournie dans le cadre de l'IPNET sous la forme d'une participation à la formation de futurs enseignants et, dans une plus faible mesure, sous la forme d'une assistance à l'élaboration de nouveaux programmes BT et TS.
3. Par contre, l'accord signé avec la BM a une portée plus ambitieuse en ceci qu'il vise, entre autres, à la réhabilitation intégrale du ministère (administration, écoles et organismes consultatifs) en vue d'implanter des structures, des systèmes et des procédures modernes de gestion, de formation et de planification. Cependant, la mise en œuvre de ce projet est toujours différée pour raison de révision (à la baisse) de sa composante "assistance technique". L'opportunité de cette option est discutable.

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Niveaux et filières	Filières longues: BT et TS. Bonne architecture; bonne articulation en amont avec les cycles d'enseignement, et en aval avec les niveaux d'emplois visés.	<b>Filières longues:</b> LT et LET. Finalités mal définies, sans articulations claires avec l'emploi <b>Formation professionnelle:</b> Le CAP et le BP: désuets mais persistants; la FPM: délaissée par l'administration ce qui est absurde <b>Formation continue:</b> Inexistante	Sensibilisation accrue des entreprises: accueil possible, mais limité, de stagiaires. Besoins évidents et pressants en formation continue. Secteur agricole en mutation. Innovations hardies dans le secteur des services.	Risques de subordination totale de l'économie et de l'emploi, en cas (probable) de paix. Globalisation du marché de l'emploi, sans globalisation contiguë des opportunités de formation.
Programmes	De nombreux programmes BT et TS ont récemment été révisés. Certains seront mis en application en 1999/2000. Peu de manuels scolaires sont disponibles sur le marché.	Structure rigide (monolithique); pas d'articulation (modulaire); spécialisations étendues, donc lourdes; longues procédures de révision et de modernisation; part souvent insuffisante prévue pour les travaux pratiques	Possibilité de donner aux nouveaux programmes une structure modulaire, pour assouplir les filières et créer des passerelles entre les spécialités. Incitation à la publication de manuels.	Inadéquation croissante entre les programmes rigides et la mouvance des exigences qualitatives des entreprises.
Mise en œuvre de la formation	Création de nouveaux établissements; optimisation de la capacité d'accueil des écoles existantes. Existence de l'IPNET, institut de formation des enseignants.	Qualification très insuffisante du corps enseignant; pédagogie désuète et peu performante; aucune ouverture sur les technologies éducatives modernes. La mission de l'IPNET et ses moyens d'action devraient être renforcés et élargis. Les équipements sont parfois désuets et mal entretenus.	Mise en place d'un réseau informatique reliant les établissements; pour la formation à distance (et permanente) des enseignants; la mise en place de certains programmes de formation continue à distance, avec la collaboration des entreprises	L'extension quantitative en cours risque d'accroître les faiblesses qualitatives de la formation dispensée. De plus en plus de jeunes seraient ainsi de plus en plus mal préparés à répondre à l'offre d'emplois.
Concertation avec les acteurs socio-économiques et coordination avec d'autres administrations	Les administrations concernées, ainsi que les partenaires socio-économiques, sont représentées au sein du Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique. Réactivation (timide) du Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique.	Les réunions du CSET sont rares. Ses conclusions, exprimées sous forme de recommandations, ne font l'objet d'aucun suivi systématique. Il n'existe pas de structure d'appui (ou de secrétariat) chargée d'assurer un tel suivi Employeurs, travailleurs, élèves et parents, écoles privées: participation presque nulle à l'élaboration des politiques et des décisions. Manque de transparence et de perméabilité (inter-activité avec l'environnement scolaire)	Les divers ministères ont déjà établi le dialogue avec les partenaires économiques et devraient constituer l'interface de communication entre l'ETP et les partenaires socio-économiques. Leurs compétences dans ce domaine devraient être renforcées. L'intérêt manifesté par divers secteurs économiques envers la formation devrait inciter à la création de comités sectoriels jouissant de pouvoirs et de responsabilités	La concertation avec les partenaires doit être tripartite (ETP + Administrations + Secteur privé) pour être fructueuse. Autrement, le dialogue s'accroîtra. Faute de partenariat actif et structuré, le fossé séparant l'ETP du monde du travail ira s'élargissant. Le dialogue devrait s'étendre jusqu'au niveau des écoles, faute de quoi celles-ci seraient marginalisées dans leur milieu.

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Systèmes d'évaluation	Système d'examens publics centralisé susceptible de garantir la probité et l'impartialité dans les examens - et soucieux de le faire.	Evaluation unique, en fin de cycle, portant sur l'ensemble de la formation. Les recalés aux examens n'obtiennent aucune sanction de formation.	L'adoption de programmes modulaires entraînerait forcément un fractionnement de l'examen unique, donc des mesures plus détaillées et plus précises de l'acquis.	La gestion des examens posera, à court terme, des problèmes logistiques énormes. La décentralisation des examens et leur mécanisation sont indispensables.
Suivi et feed-back		Aucun suivi des diplômés n'existe. Il n'y a pas non plus d'associations d'anciens élèves ou de diplômés. L'administration ne dispose d'aucune source d'information sur la relation entre formation et carrière.	Créer une unité de suivi. Encourager la formation d'associations d'anciens élèves ou de diplômés.	A défaut d'informations sur le comportement professionnel des diplômés, les initiatives de l'administration seront tâtonnantes et sujettes à erreurs.
Financement	Budget National: Impératifs de fonctionnement honorés; efforts déployés pour la mise en œuvre des projets, financés par les prêts obtenus.	Financement aléatoire par l'Etat d'innovations et de projets de développement. Absence de plan de développement à long terme et de lois-programmes. Les établissements scolaires ne disposent d'aucune autonomie financière.	Prêts et assistances disponibles.	Affectation inadéquate des crédits disponibles. Lenteurs dans la réalisation des projets, ce qui les rend parfois inadaptés avant même d'être achevés.

On peut donc affirmer que la préoccupation majeure du ministère est, du moins actuellement, l'extension des capacités numériques de formation dans le secteur public. Cette préoccupation se justifie par:

- le désir d'améliorer le rapport entre le nombre d'élèves de l'enseignement technique et celui du secondaire général;
- le souci de répondre à une demande croissante de formation, émanant souvent de candidats financièrement démunis.

4. Une évaluation des implications budgétaires de fonctionnement, résultant des programmes de création d'écoles en cours a été réalisée sous la demande du METP. Il est à prévoir que le budget nécessaire sera trois fois plus élevé, une fois la nouvelle école mise en place. Or le pays s'est engagé, à partir de 1999, dans une politique d'austérité budgétaire très sévère et l'on peut craindre que certains nouveaux bâtiments scolaires ne demeurent clos, faute de budget de fonctionnement.

A l'instar des implications financières qu'entraîne l'exécution des programmes d'extension, les pré-requis techniques n'ont pas encore reçu l'attention nécessaire. Deux sujets mériteraient une action urgente: le choix des spécialités à retenir pour chacun des nouveaux établissements et la formation des enseignants nécessaires. Pour les spécialités, il est à craindre qu'elles ne fassent l'objet de décisions hâtives qui seraient prises sous la pression des calendriers d'exécution des projets FAD et BI. Cela aurait pour effet de creuser davantage le fossé qui sépare l'ETP de la réalité du marché du travail, ce qui serait regrettable car les mesures de correction d'éventuelles erreurs sont coûteuses. Pour les enseignants, et dans l'hypothèse où les budgets de fonctionnement seraient alloués pour les engager, la même pression des calendriers conduirait à affecter des personnes insuffisamment compétentes. Dans cet ordre d'idée, une troisième considération technique mériterait une réflexion approfondie, c'est le choix des niveaux (filiales) de formation à adopter dans les nouveaux établissements: tant que la restructuration des niveaux de la formation professionnelle (courte) n'aura pas été décidée, ni l'instauration de la formation continue abordée, le choix retombera par défaut sur les niveaux BT et TS. Or ce choix n'est pas forcément le meilleur, ni le seul.

### **4.3 *Préoccupations actuelles et futures***

1. Dans le discours politique et social, il est invariablement fait référence à l'importance de la formation professionnelle et de l'enseignement technique, et la presse locale en répercute l'écho. Le parlement sert souvent de tribune au débat. L'approche est souvent d'ordre social et s'exprime par une réclamation d'extension des facilités d'accueil de l'ETP. A ce niveau, les options internes de ce secteur éducatif ne sont presque jamais évoquées ni mises en question, pas plus que ses mécanismes.
2. L'argument invoqué en faveur de l'expansion quantitative de l'ETP est double: d'un côté, la grande majorité des travailleurs n'a pas reçu de formation de base; de l'autre, la demande sociale de formation grandit, surtout dans les classes pauvres de la société. Cependant, à trop insister sur la création et la dissémination de nouvelles écoles sans accorder toute l'attention nécessaire à la qualité du service éducatif qu'elles seraient en mesure de rendre, on expose le système à l'effondrement. Grâce aux fonds alloués par le FAD et la BI, qui s'élèvent à 84 millions de dollars (sans parler des 40 millions de dollars prévus dans le projet BM), les effectifs de l'ETP public vont être multipliés par 3 au moins, alors que de graves problèmes de qualité se posent depuis longtemps: nombre et qualifications des enseignants, vétusté des programmes, des types d'équipement et des méthodes didactiques, incompatibilité des filiales avec les besoins; etc.

3. Face à la dimension sociale du problème, consistant à répondre à la demande de formation des plus démunis, l'aspect économique est appréhendé par le ministère et par l'administration mais de façon épisodique et quelque peu chaotique. On reconnaît unanimement l'importance d'une harmonisation des flux et des filières avec les besoins du marché du travail. On reconnaît aussi que cette harmonisation implique, par delà le simple dialogue avec les acteurs concernés, leur participation active et responsable à sa mise en œuvre. Mais aucun plan d'action n'a encore été ébauché à cette fin.
4. La formation initiale, quel que soit son niveau, est actuellement la seule dispensée par l'ETP. La formation continue n'est pas à l'ordre du jour, bien que confusément et timidement réclamée par les employeurs. Leur retenue provient de la crainte d'avoir à la financer si elle était rendue institutionnelle et obligatoire. Les employeurs se plaignent en effet d'être déjà assujettis à des charges sociales très lourdes, évaluées à près de 45% de la masse salariale, alors que les prestations sociales de contrepartie ne justifient pas cette contribution. Ils proposent donc que le financement de la formation continue soit prélevé sur cette cotisation – une suggestion qui mériterait d'être explorée.
5. Qu'il s'agisse d'accorder les flux de formation initiale avec l'offre du marché de l'emploi, ou qu'il s'agisse de formation continue ou de tout autre sujet impliquant l'existence d'un canal de liaison entre l'ETP et les secteurs économiques, il importe de mettre en place des interfaces et de définir des mécanismes de collaboration entre l'administration et le monde du travail. Au ministère, on est conscient de cet impératif, dans son principe. Mais on sait aussi que, sans une assistance extérieure, rien ne pourra s'accomplir sur le terrain. Une vertu latérale de l'assistance extérieure tient à ce qu'elle procure un outil de pression sur les organismes de contrôle de l'administration pour paver la route devant la nécessaire réorganisation du ministère, en créant les indispensables services spécialisés, en facilitant le recrutement du personnel et en lui fournissant une formation adéquate.
6. On mesure mieux l'importance de doter l'ETP des structures et des outils qui lui font actuellement défaut si l'on songe à l'étendue de ses responsabilités. Car celles-ci ne s'arrêtent pas aux établissements publics. L'ETP doit aussi jouer un rôle régulateur à l'égard du secteur privé de la formation et un rôle de coordonnateur des prestations de formation conduites par d'autres agences publiques: ministères du travail, des affaires sociales, de l'agriculture, de la santé, du tourisme; office national de l'emploi; etc. Pour que l'instrument national de formation réponde au mieux aux besoins du marché du travail, il est essentiel que tous les flux soient régulés en débit aussi bien qu'en caractéristiques. Ici, la démarche devient très complexe, car elle conduit, entre autres, à étendre le dialogue souhaité au secteur privé de la formation. Le simple fait d'inclure ce secteur parmi les interlocuteurs ne suffira pas à garantir son adhésion spontanée aux diverses mesures de régulation. Et comme ce secteur continuera à peser pour plus de la moitié des effectifs (en étudiants), les écarts qu'il peut provoquer ne seront pas négligeables et pourront gravement détourner les résultats des objectifs visés.
7. Les échéances régionales et mondiales, en matière d'ouverture des marchés et de mise à niveau de la production libanaise, déterminent les urgences et imposent l'adoption d'un calendrier de réformes très serré. Au ministère de l'économie nationale, on s'active à mettre sur pied de nombreux projets pertinents. Le rôle de la formation y est bien perçu et clairement exprimé, mais il semble que l'on s'en remet au METP pour prendre, à temps, les initiatives qui sont de son ressort. Or, s'il est un domaine dans lequel toute action, de par sa nature, est longue à porter ses fruits, c'est bien celui de la formation. Dès lors, subordonner la restructuration de ce ministère à l'exécution de projets plus vastes tels que la réforme administrative ou même simplement soumettre cette restructuration aux procédures en vigueur, équivaldrait en fin de compte à priver délibérément l'économie libanaise, et notamment l'industrie, de tout atout concurrentiel. L'importance de l'enjeu et l'urgence des besoins impliquent l'adoption d'un calendrier d'exception. Là encore apparaît la nécessité d'engager le dialogue entre les administrations.

## **4.4 Formation et insertion**

1. Nous avons vu plus haut que la contribution de l'ETP public à l'insertion ou à la réinsertion socio-professionnelle des adultes est pratiquement nulle. On ne peut pas affirmer qu'il en est de même du secteur privé de la formation: beaucoup d'établissements proposent des sessions courtes susceptibles de répondre à des ouvertures réelles. Ces formations sont données en dehors des programmes officiels et ne conduisent à aucun diplôme; elles ne sont sanctionnées que par une attestation de scolarité délivrée par l'établissement lui-même, puisque seul le METP est habilité à délivrer des diplômes (BT, TS, etc.) à l'issue des examens publics qu'il organise. Toutefois, en l'absence de tout référentiel décrivant les contenus et les caractéristiques professionnels des occupations auxquelles elles préparent, les formations " parallèles " conçues par des écoles ont une portée et une efficacité à la fois variables et discutables. Ces initiatives, si elles étaient coordonnées et encadrées, pourraient cependant servir de point de départ à plus d'un type de formation continue.
2. Cependant, dans ce domaine, les initiatives déjà anciennes de l'Association des Banques méritent d'être citées à titre de modèle. Outre les programmes de formation continue instaurés par certaines banques pour leur personnel propre, l'association organise annuellement plusieurs stages de formation dans les locaux de son centre de formation à Beyrouth aussi bien que dans les autres régions (1048 participants en 1995, employés dans 75 banques). De plus, l'Institut d'Etudes Bancaires fondé par l'Association des Banques et géré pour son compte par l'Université Saint Joseph (USJ), propose une formation de qualité, aussi bien initiale que continue, pour les cadres moyens et supérieurs des établissements bancaires. Grâce à ces efforts, les banques libanaises ont pu, au lendemain de la guerre libanaise, moderniser rapidement leurs services, leurs produits et leur gestion et parvenir ainsi à se conformer aux normes les plus récentes dans ce secteur. Le METP ainsi que d'autres groupements économiques pourraient utilement méditer sur cet exemple qui illustre la double (et solidaire) réinsertion des entreprises et de leurs personnels.
3. L'insertion des jeunes est l'objectif principal visé par l'ETP. Dans la mesure où les programmes de formation répondent aux besoins qualitatifs de l'offre d'emploi, les jeunes diplômés entrent dans le marché du travail. Il n'existe malheureusement aucun recensement ni aucune statistique relatifs à l'adéquation entre la formation reçue et l'emploi obtenu. Selon certains sondages, la fréquence de cette adéquation n'est pas très élevée, car l'on retrouve des diplômés de mécanique, par exemple, embauchés comme cuisiniers. Le METP pourrait retirer de grands profits de la mise en place d'un système de suivi des diplômés. Cela permettrait d'ajuster les programmes de formation, de bien dimensionner le débit des filières de spécialisation et, en fin de compte, de bien orienter les investissements et les dépenses de fonctionnement.

## 5. **Recommandations pour une adaptation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**

Le présent rapport, qui se veut un état des lieux, ne peut se conclure que par un bilan: d'un côté, les ressources existantes à travers les prêts et les programmes d'aide accordés, de l'autre les besoins. Ce bilan fait apparaître un nombre important de problèmes pour lesquels aucune solution n'est encore envisagée.

La mission de l'ETP est de préparer les gens à entrer dans l'emploi et à s'y maintenir. Nous avons vu que, dans ses structures et ses pratiques actuelles, l'ETP libanais n'est pas en mesure de tenir pleinement ce rôle. Certaines faiblesses, bien perçues par le ministère, peuvent être corrigées par une action intérieure, déjà entreprise. Mais il existe d'autres lacunes non encore appréhendées, qui appellent à des mesures plus radicales, recommandées ci-après.

### 5.1 *Recommandations d'ordre institutionnel et structurel*

1. Pour le METP, certaines décisions doivent pouvoir être prises très rapidement, pour mise immédiate en application, sans devoir recourir à des instances supérieures comme le conseil des ministres. C'est le cas, par exemple, pour: la modification des programmes d'enseignement; les éventuels changements de spécialités dans certaines écoles; les pouvoirs à conférer aux directeurs d'établissements; etc. Cela implique que le ministère soit doté de certains pouvoirs opérationnels souples et étendus dont il ne dispose pas actuellement.
2. Dans les cas urgents, les procédures habituelles établies pour l'ensemble des administrations devraient être exceptionnellement raccourcies: création d'unités spécialisées; réorganisation de l'administration; élargissement des cadres; recrutement et formation du personnel; etc. La concertation est, par excellence, l'un des domaines pour lesquels la création d'une unité spécialisée est indispensable et urgente. L'unité aurait pour mission de définir les mécanismes du dialogue avec les organismes compétents, aussi bien privés que publics, d'activer et de documenter cette concertation, et d'assurer enfin le suivi des décisions et des recommandations auxquelles elle aboutit. Accessoirement, elle pourrait servir de secrétariat permanent au Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique.
3. Il en est de même de la formation continue, vaste terrain encore inexploré. Elle implique un immense réseau de consultations avec les centres qui participent à la décision, à la détermination des priorités, à l'établissement des calendriers et à la conduite des opérations d'exécution. Le tout devrait être régi par des mécanismes complexes, à définir. Il s'agit là d'une

gestion à la fois lourde. Une proposition serait d'établir une unité spécialisée. Cette unité travaillerait en étroite collaboration avec les organismes de concertation sociale et avec les établissements d'enseignement, agents opérationnels de la formation.

4. Le suivi des diplômés constitue une source d'informations très précieuses pour l'évaluation des activités entreprises. La collecte de ces informations, leur saisie dans une base de données convenablement aménagée et leur exploitation rationnelle permettront de corriger rapidement les éventuelles dérives et d'éviter beaucoup d'erreurs. Travail de spécialistes, exigeant la continuité et la permanence, il devrait être confié à une équipe compétente capable, non seulement de réunir et de traiter les informations, mais d'en extraire les enseignements et de les présenter, sous une forme intelligible et cohérente, aux centres de décision. En plus des informations à rassembler et à traiter, cette unité pourrait servir d'initiateur à la création de groupements d'anciens élèves et de pôle d'activation de ces groupements susceptibles, un jour, de jouer plus d'un rôle important dans le paysage de la formation et de participer utilement au dialogue socio-économique.
5. Il importe, enfin, de sortir l'ETP de la zone d'ombre dans laquelle il a toujours été confiné, socialement perçu comme le « parent pauvre » de l'éducation il n'exerce pas d'attraction. Pourtant, la culture moderne est désormais une culture technique et, s'ils sont convenablement établis, les programmes du BT exigent bien plus de compétence et de travail intellectuel que ceux du baccalauréat académique. Le public devrait être mieux informé en ce qui concerne ce secteur éducatif, par des campagnes régulièrement organisées, particulièrement adressées aux parents, aux élèves de l'enseignement général et à leurs professeurs. Des services permanents d'information, d'orientation et de documentation devraient être installés dans tous les établissements de l'ETP, ouverts à tous les publics, et capables de fournir des conseils ainsi que des renseignements précis et complets.

## **5.2        *Recommandations d'ordre opérationnel***

1. Il ne suffit pas d'ouvrir et d'équiper une école pour assurer une bonne formation. Un minimum de standards de qualité devrait être garanti, à commencer par la qualification des enseignants. La formation donnée à l'IPNET devrait tenir compte de divers paramètres: compétences initiales des candidats; spécificités techniques et pédagogiques des diverses filières et des matières à enseigner. Mais, surtout, la mission de l'IPNET devrait être étendue à la formation continue des enseignants. Celle-ci devrait être institutionnalisée, rendue obligatoire pour les deux secteurs privé et public et être réglementée. La mission de l'IPNET devrait être étendue aux enseignants du secteur privé, et ses moyens d'action devraient être renforcés, notamment par le recours aux techniques de formation à distance. Cette formation continue devrait comprendre les trois composantes: formation d'accompagnement et de mise à jour; formation de promotion dans la carrière; et formation de réinsertion pour les professeurs obligés à changer de spécialité.
2. D'autres standards de qualité couvrant de nombreux domaines devraient être adoptés et imposés - ou proposés - aux établissements de formation, qu'ils soient publics ou privés. L'adaptation continue de l'établissement à la mouvance du marché du travail en est un exemple parmi beaucoup d'autres: elle contribuerait à réguler les outputs de la formation en fonction de la demande exprimée par le marché et, en même temps, à mieux cibler l'insertion des jeunes dans l'emploi. Pour encourager les écoles privées à observer ce type de norme, le METP pourrait recourir à des mesures d'incitation diverses: classification des établissements en catégories (écoles d'utilité publique; écoles reconnues; écoles simplement autorisées - à l'instar du système de classification des hôtels par nombre d'étoiles); mesures d'échange de services et

éventuellement d'assistance; bourses sélectivement accordées par l'Etat à certains élèves du secteur privé; etc. Ainsi pourrait se développer une collaboration constructive et cohérente, et une complémentarité aussi, entre les deux secteurs.

3. L'interaction entre l'ETP et le tissu socio-économique devrait se pratiquer au niveau des établissements, par leur ouverture sur leur environnement social, économique et culturel: échange de services avec les entreprises locales; création dans chaque école d'un centre moderne de documentation ouvert au public; organisation de conférences, de rencontres culturelles et sportives, d'expositions et de toutes sortes de manifestations de nature à rapprocher l'école de son environnement.

### **5.3      *Recommandations d'ordre technique et pédagogique***

1. En tant que type de formation distincte de l'enseignement technique, la formation professionnelle de base devrait faire l'objet d'une révision profonde. Le ministère reconnaît que sa structure actuelle est désuète et inadaptée et se propose de la réformer. Mais la lourdeur des tâches administratives, combinée avec les faibles effectifs de l'administration, empêchent celle-ci d'aborder systématiquement le problème. Dans ce domaine, la seule innovation en cours consiste en l'introduction du système dual de formation, en collaboration avec le GTZ. Ce système, malgré son efficacité, présente cependant des limites opérationnelles, techniques et géographiques. Une solution d'ensemble pourrait être élaborée dans le cadre du projet de la BM, mais le calendrier envisagé pour ce projet ne laisse espérer aucun résultat à court terme. Pendant ce temps, de nouvelles écoles sont construites, qui pourraient accueillir des programmes de formation professionnelle courte, produisant un rendement significatif. On ne saurait donc assez recommander le lancement d'une réflexion cohérente qui aboutirait à la mise en place d'un système moderne de formation professionnelle, assorti de programmes adéquats.
2. Aussi bien dans le domaine de la formation professionnelle que dans celui de l'enseignement technique, l'identification précise des filières de spécialités qui répondent aux besoins du marché du travail et leur calibrage en fonction des effectifs susceptibles d'être absorbés annuellement, sont des impératifs incontournables. Cette recherche aurait dû précéder toute nouvelle extension physique de l'ETP, puisqu'elle conditionne à la fois les caractéristiques des bâtiments et le choix des équipements. Cette étude pourrait être réalisée dans le cadre de prêts accordés par le FAD et la BI, par exemple.
3. Parallèlement à la définition des filières de spécialisation, la réécriture des programmes de formation s'impose. Elle devrait s'inspirer, en amont, d'une politique de programmes qui définirait leur architecture et leurs référentiels, déterminerait la fréquence de leur révision, créerait les organismes chargés de leur rédaction, de leur validation et de leur évaluation et désignerait l'autorité compétente pour leur promulgation. Il serait opportun, en particulier, d'adopter une architecture modulaire souple, à cause des nombreuses interactions entre la formation professionnelle, la formation continue et l'enseignement technique, à tous les niveaux.
4. Parler de filières et de programmes conduit inmanquablement à parler de système d'évaluation. L'organisation des examens publics occupe, actuellement, l'ensemble des effectifs du ministère pendant près de quatre mois par an. Ce système devrait être revu dans le sens de la simplification, l'automatisation, la fragmentation et l'allégement. Le projet BM se propose de s'attaquer à cet important problème. Mais il faut souligner la relation étroite qui le lie aux programmes et surtout à leur architecture.

5. L'ETP ne s'est pas encore départi des technologies éducatives traditionnelles et souvent dépassées. On aurait pourtant beaucoup à gagner, en économies et en efficacité, à introduire les nouveaux outils de formation: interconnexion des écoles par un réseau informatique, usage des multimédias, de la téléconférence et de la simulation, recours aux équipements didactiques modernes. Ces techniques pourraient ouvrir la voie à une collaboration très étroite entre les secteurs public et privé de la formation, à travers des services mutuellement partagés; elles faciliteraient la diffusion de la formation continue, notamment pour les enseignants en service; elles résoudraient le problème des cours de rattrapage, améliorant ainsi le rendement du système scolaire; elles permettraient d'optimiser le rapport élèves/enseignant; elles fourniraient un outil précieux à l'IPNET pour la formation de nouveaux enseignants; etc. Mais aussi, l'introduction de ces technologies pourrait provoquer la naissance d'un secteur industriel nouveau qui produirait des programmes didactiques et des matériels éducatifs: une ressource exportable.

## **5.4** *Besoins urgents en assistance technique*

Certains des problèmes évoqués ci-dessus requièrent une action urgente, dictée par des pressions et des échéances inéluctables. La création de zones de libre échange régionales (ou mondiales) est peut-être l'événement le plus contraignant dans ce sens. Le gouvernement n'est pas en mesure de résoudre, seul, tous ces problèmes. Leur tri, par ordre d'urgence et d'importance, conduit à la sélection de trois axes prioritaires qui réclament une assistance extérieure non encore disponible: la formation continue; la concertation socio-économique; et les technologies éducatives nouvelles.

### **5.4.1** *Formation continue*

L'urgence qu'il y a à instaurer la formation continue n'est plus à démontrer. Son rôle dans le développement du secteur privé est fondamental. Il est vrai que l'immensité de l'entreprise mérite d'être soulignée à cause des délais qu'elle implique. On part du néant et il faut successivement planifier, négocier, légiférer, structurer et procéder à une implantation progressive, donc forcément lente. Cette énumération quelque peu lapidaire laisse néanmoins entrevoir la complexité du problème et la multiplicité des tâches. Car, pour remplir pleinement son rôle, la formation continue doit s'adresser à quatre clientèles totalement distinctes à travers des approches différentes:

- 1) une formation d'accompagnement pour la mise à jour des connaissances et des compétences des travailleurs, chacun dans son emploi actuel;
- 2) une formation de réinsertion qui s'adresse aux chômeurs et à ceux qui doivent changer d'emploi;
- 3) une formation de promotion destinée à préparer certains travailleurs à occuper des postes de plus haute responsabilité; et
- 4) une formation à l'entrepreneuriat.

Sans assistance extérieure, le Liban serait incapable de mettre en place un système cohérent et efficace. Plus probablement, de graves erreurs pourraient être commises, qui seraient coûteuses et qui conduiraient à des résultats opposés à ceux que l'on souhaite.

## **5.4.2**    *Dialogue socio-économique*

Les relations entre l'ETP et ses partenaires sociaux, économiques ou politiques, qu'ils soient publics ou privés, ne peuvent demeurer occasionnelles et épisodiques sans risquer de rester sans effets ou sans continuité. Il importe de les structurer, de les institutionnaliser et de les réglementer. Il est essentiel en particulier de répartir les rôles et les responsabilités, d'en définir les frontières et de parvenir à des adhésions ou à des implications actives. Car ces relations sont censées orienter la plupart des actions entreprises par l'ETP, sinon toutes: choix des niveaux de formation, définitions des filières, établissement des programmes, organisation et fonctionnement de la formation continue, etc. Or le dialogue n'a jamais fait l'objet d'une réglementation quelconque et la pratique fait défaut dans ce domaine. Il serait souhaitable que le Liban puisse tirer profit de l'expérience acquise en Europe pour implanter un système rationnel de concertation.

## **5.4.3**    *Technologies nouvelles*

Les technologies dites nouvelles sont désormais trop répandues pour continuer à être considérées comme des innovations hardies. L'une des missions de l'ETP consiste justement à en disséminer la connaissance, pour encourager leur utilisation. Et c'est précisément dans le domaine de l'éducation et de la formation qu'elles rendent les services les plus précieux et qu'elles s'imposent de plus en plus. A terme, leur adoption généralisée est inéluctable et l'on commettrait une grave erreur si, au Liban, on en différait l'introduction alors même que le chantier de rénovation de l'ETP est ouvert. Beaucoup de développements ont été réalisés dans ce domaine, en Europe, aux Etats Unis et dans d'autres parties du monde. Ces instruments pourraient être adaptés pour de nombreux pays arabes, et le Liban est idéalement bien placé pour servir de plate-forme à cette adaptation. Cela passe obligatoirement par une assistance technique.



# Annexes

## Sommaire

<b>A</b>	Fiche Signalétique du pays
<b>A.1</b>	Schéma synoptique de la structure du système éducation/formation
<b>A.2-a</b>	Spécialité: BT - Electricité
<b>A.2-b</b>	Spécialité: TS - Climatisation
<b>B.1-a</b>	Répartition de la population par âge et par sexe
<b>B.1-b</b>	Répartition de la population par âge et région (en%)
<b>B.1-c</b>	Rapport de masculinité
<b>B.1-d</b>	Graphe de la pyramide d'âges et rapport de masculinité
<b>B.1-e</b>	Répartition de la population active par âge, sexe et région
<b>B.1-f</b>	Taux d'activité par âge, sexe et région
<b>B.2</b>	Répartition des travailleurs par sexe, secteur d'activité et région
<b>B.3</b>	Répartition des travailleurs par sexe, secteur d'activité et situation dans la profession
<b>B.4</b>	Répartition de la population active par sexe, âge et niveau d'éducation
<b>B.5-a</b>	Accroissement du nombre de postes de travail par secteur (prévisions 1996)
<b>B.5-b</b>	Diminution du nombre de postes de travail par secteur (prévisions 1996)
<b>B.6</b>	Création de nouveaux postes de travail par secteur (prévisions 1996)
<b>C.1</b>	Taux de scolarisation global, par sexe et par cycle d'enseignement
<b>C.2</b>	Taux de participation à l'éducation par tranche d'âge
<b>C.3</b>	Taux de participation à la formation professionnelle par cycle d'enseignement
<b>D</b>	Dépenses publiques en éducation, en% du GDP
<b>E</b>	Répartition des non-scolarisés par âge, sexe et niveau d'éducation acquis
<b>F</b>	Taux de chômage par sexe, âge et niveau d'éducation
<b>G</b>	Sources
<b>H</b>	Visites et rencontres

## Annex A. Fiche signalétique

### 1 - Données géographiques:

Superficie (Km <sup>2</sup> ):	10.452
Température moyenne (_C):	20,7
Taux d'humidité:	68%
Moyenne pluviométrique (mm/an):	893

### 2 - Données démographiques:

Population (résidents):	4.005.000*
Densité de la population (personnes/Km <sup>2</sup> ):	400
Taux d'augmentation (1996):	1,6
Espérance de vie à la naissance:	69
Taux de mortalité infantile:	35/1.000
Indice de développement humain (UNDP):	0,60

### 3 - Indicateurs macro-économiques (1998):

PIB nominal (MU\$):	16.547
Taux de croissance:	2,0%
PIB per capita (US\$):	4.400
Taux d'inflation:	4,8%
Exportations, fob (MU\$):	716
Importations, fob (MU\$):	6 477
Taux du change:	1.507,5 LL/US\$

### 4 - Education:

<b>Taux de scolarisation:</b>	
groupe d'âge (5-9 ans):	95,4%
groupe d'âge (10-14 ans):	93,8%
groupe d'âge (15-19 ans):	64,4%
groupe d'âge (20-24 ans):	26,8%
groupe d'âge (25 et plus):	6,1%
<b>Taux d'analphabétisme:</b>	11,6%

Sources: Banque AUDI, PNUD, Administration Centrale de la Statistique du Liban (ACS)

\* Population résidente en juin 1999. (Source: ACS)

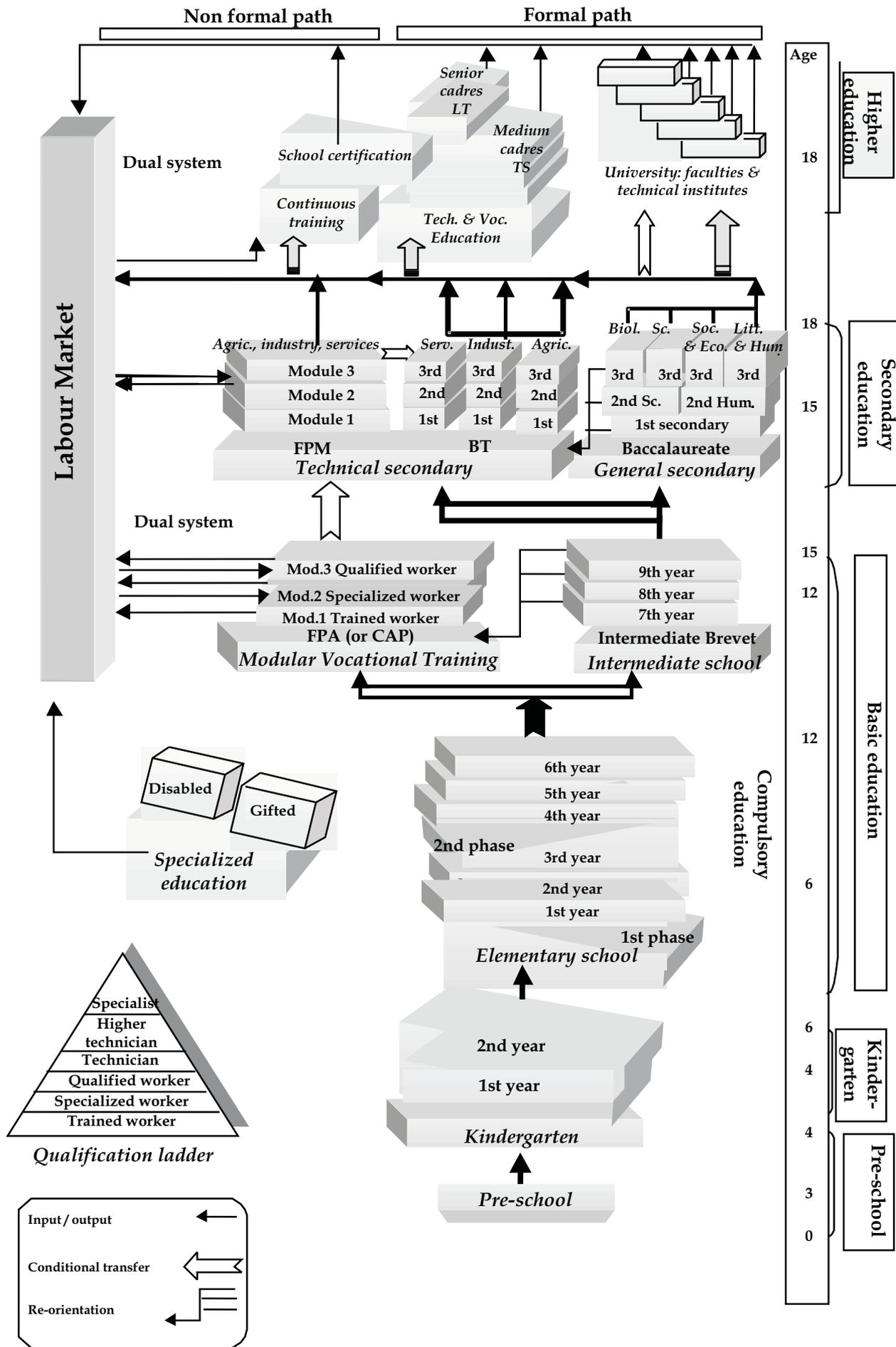
## Annexe A.1 Schéma synoptique de la structure du système éducation/ formation<sup>1</sup>

(cfr. page suivante)

### Annexe A.2-a Spécialité: BT - Electricité

Groupe		Matière	Année 1 hrs/sem	Matière	Année 2 hrs/sem	Matière	Année 3 hrs/sem	Grand total	%
1	Enseignement Général	Arabe	2	Arabe	2	Arabe	2		
		Français	2	Français	2	Français	2		
		Anglais	2	Anglais	2	Anglais	2		
		Sciences sociales	1	Sciences sociales	1	Sciences sociales	1		
	Enseignement Scientifique	Mathématiques	4	Mathématiques	4	Mathématiques	4		
		Physique	2	Physique	4	Physique	2		
		Chimie	2	Chimie	2	Informatique	2		
		Informatique	2	Informatique	2	Dessin technique			
		Dessin technique	2						
	<b>TOTAL</b>			<b>19</b>		<b>19</b>		<b>15</b>	<b>53</b>
2	Enseignement Technique	Electricité, Electronique		Electricité	2	Machines électriques	4		
		Circuits Logiques	6	Machines électriques	2	Production, transport et distribution	3		
		Appareillage et installation	Equipement et installation	2	Electricité industrielle	4			
	Electronique, circuits logiques		2	Electronique industrielle	2				
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>		<b>8</b>		<b>13</b>	<b>31</b>	<b>28</b>
3	Travaux Pratiques	Général	2	Machines	3	Machines	3		
		Installation	3	Installation	3	Installation	3		
		Electronique et mesures	3	Electronique	3	Electronique	3		
	<b>TOTAL</b>			<b>8</b>		<b>9</b>		<b>9</b>	<b>26</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>37</b>		<b>36</b>		<b>37</b>	<b>110</b>	

1 La structure représentée dans cette annexe a commencé à être appliquée depuis deux ans dans l'enseignement primaire et secondaire général, de façon progressive, en commençant par la première année de chaque cycle. Pour l'enseignement technique et professionnel, c'est toujours l'ancien système qui s'applique (cf. 3.1.1 ).



**Annexe A.2-b Spécialité: TS - Climatisation**

Groupe	Matière	Année 1 hrs/an	Matière	Année 2 hrs/an	Matière	Année 3 hrs/an	Grand total	%
1	Langue vivante 1	60	Langue vivante 1	60	Langue vivante 1	60		
	Langue vivante 2	60	Langue vivante 2	60	Langue vivante 2	60		
	Physique	60	Economie et gestion d'entreprise	60	Economie et gestion d'entreprise	60		
	Chimie	30	Physique	60	Physique	60		
	Mathématiques	90	Chimie	30	Chimie	30		
	Informatique	60	Mathématiques	90	Mathématiques	90		
	Information technologique	60	Informatique	60	Informatique	60		
			Information technologique	60	Information technologique	60		
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>		<b>480</b>		<b>480</b>	<b>1 380</b>	<b>38%</b>	
2	Mécanique générale	60	Thermique d'été et d'hiver	90	Aéraulique et ventilation	60		
	Thermo- dynamique	60	Machines électriques	60	Froid et pompes à chaleur	90		
	Circuits et appareillages électriques	60	Systèmes solaires actifs	60	Systèmes de climatisation	90		
	Isolation thermique et acoustique	60	Chauffage et eau chaude sanitaire	90	Régulation et automatisation	90		
	Réseaux hydrauliques	60						
	<b>TOTAL</b>	<b>300</b>		<b>300</b>		<b>330</b>	<b>930</b>	<b>26%</b>
3	Dessin technique (D.A.O.)	60	Dessin technique (D.A.O.)	90	Stage d'été (5 semaines) avec rapport			
	Atelier tôlerie et soudage	90	T.P. Equipements de chauffage et eau chaude sanitaire	120	T.P. Régulation et automatisation	120		
	Travail du bois, des matières plastiques et de métaux	60	T.P. Machines électriques	60	T.P. Systèmes de climatisation	120		
	T.P. Mesures et circuits électriques	60	R.P. Réalisation des installations	60	Projet de chauffage et de climatisation	120		
	T.P. Distribution des fluides	90	T.P. Systèmes solaires actifs	60				
	T.P. Thermique et acoustique	60						
	<b>TOTAL</b>	<b>420</b>		<b>390</b>		<b>360</b>	<b>1.170</b>	<b>33%</b>
	4	Sport	30	Sport	30	Sport	30	
Activités diverses		30						
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	<b>120</b>	<b>3%</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1.200</b>		<b>1.200</b>		<b>1.200</b>	<b>3.600</b>	

## Annexe B.1-a Répartition de la population par âge et par sexe

Age	1 - Hommes	2 - Femmes	3 - Total
0-4	162.663	157.820	320.483
5-9	205.102	187.627	392.729
10-14	209.895	195.016	404.911
15-19	224.973	214.987	439.960
20-24	211.942	185.031	396.973
25-29	179.838	181.186	361.024
30-34	149.732	169.653	319.385
35-39	122.572	142.493	265.065
40-44	96.210	110.989	207.199
45-49	88.571	95.162	183.733
50-54	82.630	84.028	166.658
55-59	74.791	71.596	146.387
60-64	67.951	63.957	131.908
65-69	53.273	50.527	103.800
70 et plus	78.286	77.238	155.524
indéterminés	3.295	5.991	9.286
15-64	1.299.210	1.319.081	2.618.291
Ensemble	2.011.724	1.993.301	4.005.025

## Annexe B.1-b Répartition de la population par âge, sexe et région en %

Age	Beyrouth	Banlieue Beyrouth	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban entier
<b>1 - Masculin</b>								
0-4	5,1	7,9	6,5	10,0	9,8	8,2	7,9	8,1
5-9	8,6	10,4	8,0	12,4	10,7	10,7	9,6	10,2
10-14	9,3	9,5	8,7	12,2	11,2	10,6	11,3	10,4
15-19	11,5	10,7	9,5	11,4	11,5	11,6	12,8	11,2
20-24	10,0	10,2	9,9	10,4	10,8	9,8	12,4	10,5
25-29	8,5	9,4	9,4	8,8	8,9	7,5	8,9	8,9
30-34	7,2	8,1	8,5	6,7	7,6	7,2	6,6	7,4
35-39	5,9	6,8	7,5	5,6	6,0	5,3	4,8	6,1
40-44	5,7	5,2	5,5	4,0	4,3	4,7	4,3	4,8
45-49	5,8	5,0	5,1	3,5	3,5	4,3	3,9	4,4
50-54	5,5	4,4	4,7	3,3	3,3	3,5	4,1	4,1
55-59	4,4	3,8	4,8	2,6	2,9	4,6	3,9	3,7
60-64	4,1	3,2	3,9	3,0	3,0	3,4	3,4	3,4
65-69	3,0	2,5	3,1	2,2	2,4	3,4	2,5	2,6
70 et plus	5,2	2,9	5,1	3,5	3,7	5,2	3,4	3,9
indéterminés	0,2	0,1		0,4	0,1		0,2	0,2

Age	Beyrouth	Banlieue Beyrouth	Reste Mont- Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban entier
Echant. (individu) = 100%	3,924	9,080	6,100	8,160	4,690	2,723	5,616	40,293
<b>2 - Féminin</b>								
0-4	5,1	7,6	7,0	9,9	8,5	8,1	8,1	7,9
5-9	7,3	9,1	7,5	11,2	11,5	9,3	9,4	9,4
10-14	7,3	8,9	7,8	11,8	10,9	9,8	11,3	9,8
15-19	9,3	10,3	9,6	11,9	11,5	9,6	12,5	10,8
20-24	9,3	9,8	8,8	8,9	8,8	8,8	10,1	9,3
25-29	8,7	9,7	9,5	8,6	9,2	9,3	8,6	9,1
30-34	9,2	9,2	9,5	7,4	8,5	8,3	7,4	8,5
35-39	8,0	7,6	8,1	6,5	6,9	7,0	5,9	7,1
40-44	7,4	6,1	6,7	4,5	4,4	4,6	5,0	5,6
45-49	5,8	5,1	5,2	3,9	4,4	5,0	4,6	4,8
50-54	5,4	4,3	4,4	3,4	3,3	4,6	4,7	4,2
55-59	4,1	3,3	4,5	3,2	3,1	3,4	3,9	3,6
60-64	4,4	3,0	3,6	2,9	2,8	4,0	2,7	3,2
65-69	3,3	2,4	3,0	2,2	2,4	2,7	2,1	2,5
70 et plus	4,5	3,3	4,5	3,4	3,5	5,6	3,7	3,9
indéterminés	0,8	0,3	0,2	0,4	0,1		0,1	0,3
Echant. (individu) = 100%	4,123	8,945	6,027	7,949	4,777	2,788	5,315	39,924
<b>3 - Masculin et Féminin</b>								
0-4	5,1	7,8	6,7	9,9	9,2	8,1	8,0	8,0
5-9	7,9	9,7	7,7	11,8	11,1	9,9	9,5	9,8
10-14	8,3	9,2	8,3	12,0	11,1	10,0	11,3	10,1
15-19	10,4	10,5	9,5	11,7	11,5	10,6	12,6	11,0
20-24	9,6	10,0	9,4	9,7	9,8	9,3	11,3	9,9
25-29	8,6	9,5	9,4	8,7	9,1	8,4	8,7	9,0
30-34	8,2	8,6	9,0	7,0	8,0	7,8	7,0	8,0
35-39	7,0	7,2	7,8	6,1	6,5	6,1	5,3	6,6
40-44	6,6	5,7	6,1	4,2	4,4	4,6	4,6	5,2
45-49	5,8	5,0	5,1	3,7	4,0	4,6	4,2	4,6
50-54	5,5	4,3	4,6	3,3	3,3	4,1	4,4	4,2
55-59	4,2	3,5	4,6	2,9	3,0	4,0	3,9	3,7
60-64	4,3	3,1	3,7	2,9	2,9	3,7	3,1	3,3
65-69	3,2	2,5	3,1	2,2	2,4	3,0	2,3	2,6
70 et plus	4,9	3,1	4,8	3,4	3,6	5,4	3,6	3,9
indéterminés	0,5	0,2	0,1	0,4	0,1		0,1	0,2
Nombre d'individus du groupe- échantillon	8,047	18,025	12,127	16,109	9,467	5,511	10,931	80,217

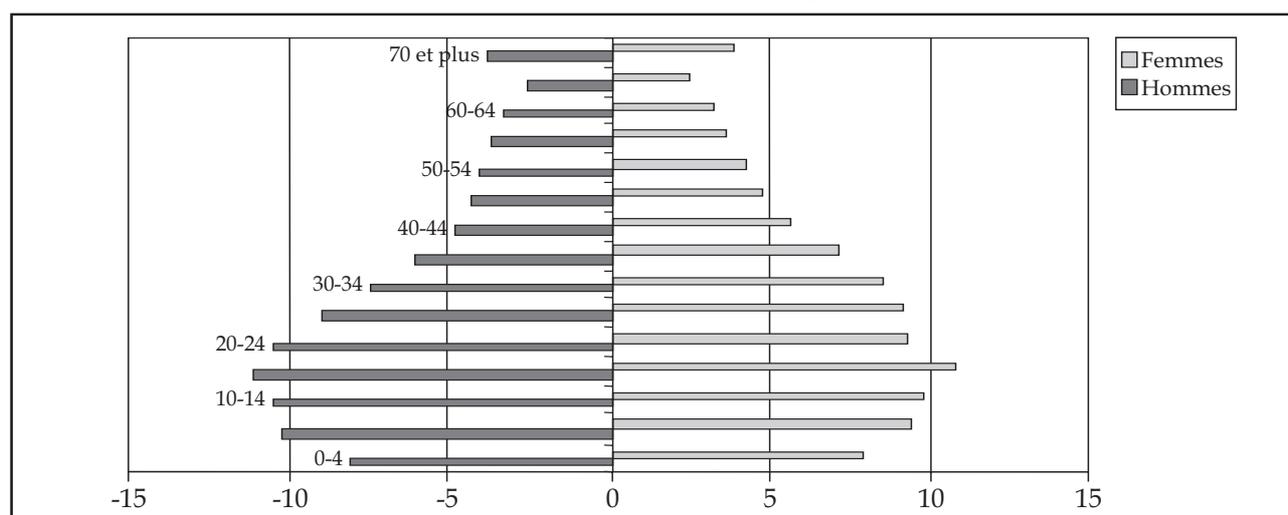
## Annexe B.1-c Rapport de masculinité en %

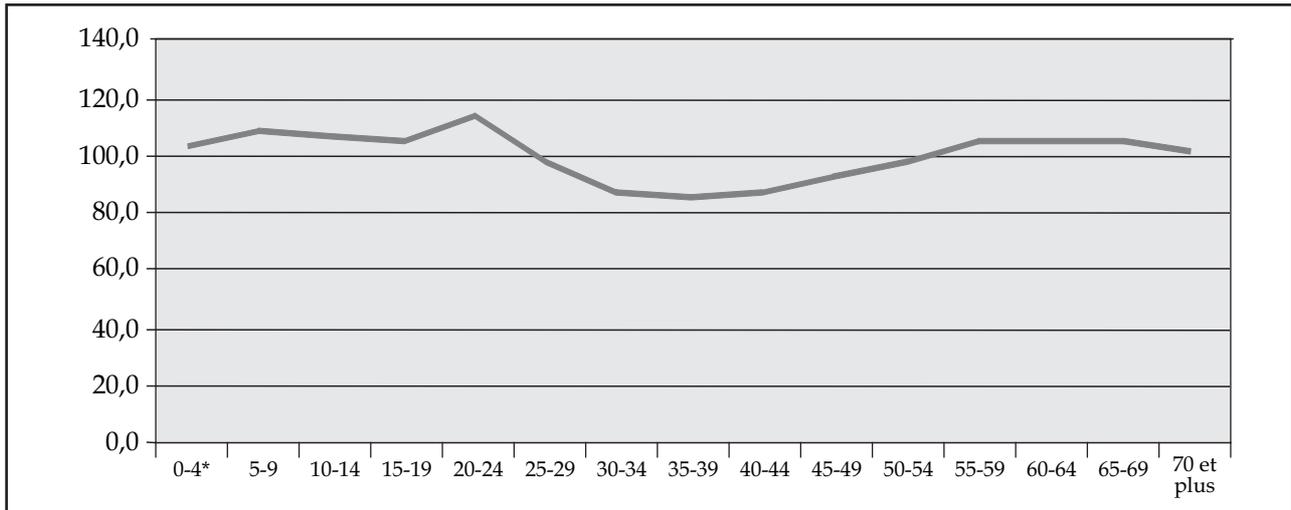
Age	Beyrouth	Banlieue Beyrouth	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban Entier
0-4	95,7	106,4	93,8	102,8	113,3	98,7	103,7	103,1
5-9	113,4	116,1	106,8	114,0	91,5	112,4	107,8	109,3
10-14	121,3	108,8	112,5	105,7	101,0	105,1	105,3	107,6
15-19	116,9	105,2	100,7	98,8	98,4	117,9	108,3	104,6
20-24	102,1	105,8	113,3	119,9	120,1	109,4	129,7	114,5
25-29	93,3	98,2	100,0	106,0	95,7	79,5	109,6	99,3
30-34	74,0	88,7	90,4	92,5	87,7	85,3	93,9	88,3
35-39	70,8	89,8	93,2	89,0	85,5	73,3	86,2	86,0
40-44	73,0	86,3	83,0	89,5	96,7	100,0	90,9	86,7
45-49	94,2	99,6	100,0	92,9	78,7	83,5	89,3	93,1
50-54	96,9	103,9	106,7	101,1	97,5	74,4	92,0	98,3
55-59	104,2	117,1	106,2	83,3	91,3	131,3	107,3	104,5
60-64	87,9	109,0	107,3	107,9	104,5	83,8	139,7	106,2
65-69	84,8	105,5	105,5	105,2	99,1	124,0	125,0	105,4
70 et plus	109,6	89,5	113,6	104,8	103,6	91,6	95,5	101,4
Ensemble	95,2	101,5	101,2	102,7	98,2	97,7	105,7	100,9

\* non compris les naissances du deuxième semestre de 1997.

## Annexe B.1-d

Répartition de la population par âge et par sexe



**Rapport de masculinité par âge****Annexe B.1-e Répartition de la population active par âge, sexe et région**

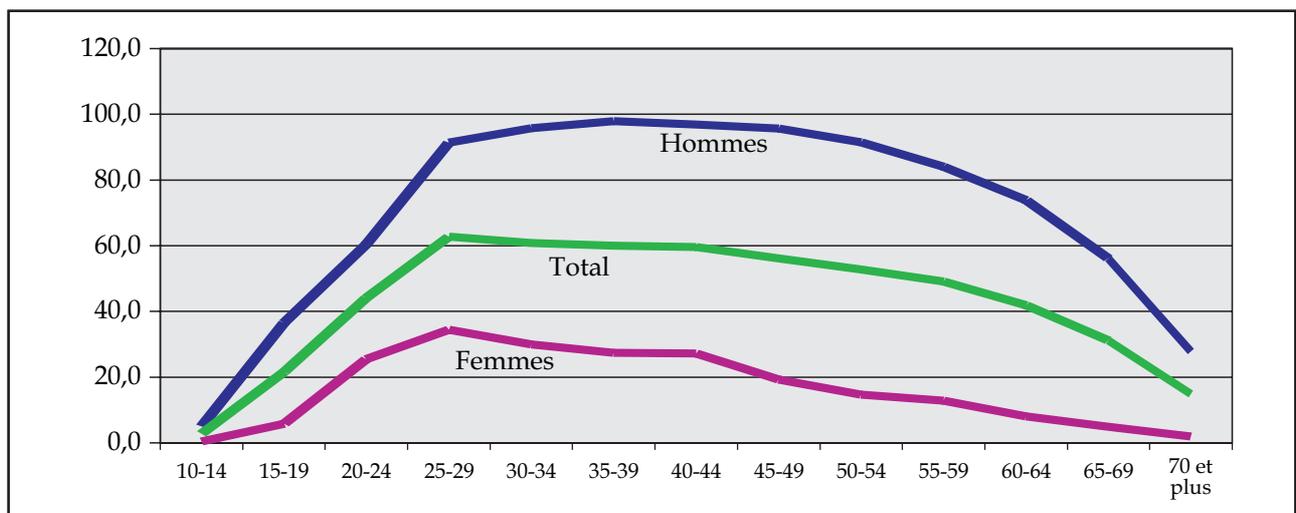
Age	Beyrouth	Banlieue Beyrouth	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban Entier
<b>1 - Hommes</b>								
5-9		...		...	...	...	...	...
10-14	...	1.697	...	3.594	1.697	...	2.246	10.582
15-19	5.890	17.919	6.988	21.812	12.179	5.490	12.029	82.307
20-24	9.184	25.805	16.821	28.451	16.721	7.786	23.160	127.928
25-29	14.924	39.132	25.805	33.592	18.917	9.434	22.461	164.264
30-34	13.077	35.189	25.406	25.905	16.871	9.334	17.569	143.351
35-39	11.430	29.948	22.361	22.461	13.676	6.988	13.127	119.991
40-44	10.881	22.860	16.471	15.723	9.883	5.940	11.480	93.238
45-49	10.981	21.463	156.074	13.626	7.737	5.391	10.432	84.703
50-54	10.132	18.618	13.427	11.730	7.138	4.342	10.182	75.569
55-59	7.637	14.275	12.728	8.435	5.940	5.291	8.485	62.791
60-64	6.289	10.382	8.585	8.685	5.441	3.644	7.188	50.213
65-69	2.945	6.239	5.141	4.991	3.145	2.745	4.692	29.898
70 et plus	2.995	3.394	3.843	4.143	2.146	2.046	3.194	21.762
indéterminés	...	...	...	...	...	...	...	1.497
15-64	100.425	235.590	163.665	190.419	114.501	63.639	136.113	1.004.353
<b>Total</b>	<b>107.313</b>	<b>247.170</b>	<b>172.999</b>	<b>204.095</b>	<b>121.638</b>	<b>68.780</b>	<b>146.544</b>	<b>1.068.539</b>
<i>en %</i>								
15-64	10,0	23,5	16,3	19,0	11,4	6,3	13,6	100,0
<b>Total</b>	<b>10,0</b>	<b>23,1</b>	<b>16,2</b>	<b>19,1</b>	<b>11,4</b>	<b>6,4</b>	<b>13,7</b>	<b>100,0</b>

Age	Beyrouth	Banlieue Beyrouth	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban Entier
<b>2 - Femmes</b>								
5-9								
10-14	...	...		...	...	...	...	...
15-19	...	3.394	...	2.196	2.396	...	1.647	12.478
20-24	8.086	13.576	8.585	6.539	4.143	1.747	4.442	47.118
25-29	10.432	18.019	12.578	7.836	6.289	2.845	4.243	62.242
30-34	9.983	14.674	8.885	6.539	4.193	2.945	3.544	50.762
35-39	6.988	9.783	7.188	6.688	3.793	2.096	2.496	39.032
40-44	6.688	8.785	5.091	3.793	2.645	...	2.146	30.148
45-49	3.045	5.690	2.595	3.344	1.947	...	...	18.368
50-54	2.546	3.045	1.697	2.546	...	...	...	12.378
55-59	...	2.246	...	1.747	...	...	...	9.134
60-64	...	...	...	...	...	...	...	5.091
65-69	...	...	...	...	...	...	...	2.496
70 et plus	...	...	...	...	...	...	...	1.447
indéterminés	...	...	...	...	...	...	...	2.146
15-64	51.761	80.310	49.913	42.226	28.101	13.476	20.964	286.751
<b>Total</b>	<b>52.908</b>	<b>81.658</b>	<b>51.061</b>	<b>43.674</b>	<b>28.751</b>	<b>13.977</b>	<b>21.663</b>	<b>293.692</b>
<i>en %</i>								
15-64	18,1	28,0	17,4	14,7	9,8	4,7	7,3	100,0
<b>Total</b>	<b>18,0</b>	<b>27,8</b>	<b>17,4</b>	<b>14,9</b>	<b>9,8</b>	<b>4,8</b>	<b>7,4</b>	<b>100,0</b>
Age	Beyrouth	Banlieue Beyrouth	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban Entier
<b>3 - Hommes et femmes</b>								
5-9		...		...	...	...	...	...
10-14	...	1.847	...	3.743	1.797	...	2.595	11.430
15-19	7.237	21.313	8.286	24.008	14.575	5.690	13.676	94.785
20-24	17.270	39.382	25.406	34.989	20.864	9.533	27.602	175.046
25-29	25.356	57.151	38.383	41.428	25.206	12.279	26.704	226.506
30-34	23.060	49.863	34.290	32.444	21.063	12.279	21.113	194.112
35-39	18.418	39.731	29.549	29.149	17.470	9.084	15.623	159.023
40-44	17.569	31.645	21.563	19.516	12.528	6.938	13.626	123.385
45-49	14.026	27.153	17.669	16.970	9.683	6.189	11.380	103.071
50-54	12.678	21.662	15.124	14.275	8.136	5.241	10.831	87.947
55-59	8.984	16.521	14.175	10.182	7.088	5.840	9.134	71.925
60-64	7.587	11.480	9.134	9.683	5.990	4.043	7.387	55.304
65-69	3.344	6.489	5.890	5.540	3.294	3.045	4.792	32.394
70 et plus	3.095	3.544	3.893	4.692	2.446	2.146	3.394	23.210
indéterminés		...	...	...	...	...	...	3.644
15-64	152.185	315.901	213.579	232.645	142.602	77.116	157.077	1.291.105

Age	Beyrouth	Banlieue Beyrouth	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban Entier
<b>Total</b>	<b>160.221</b>	<b>328.828</b>	<b>224.060</b>	<b>247.769</b>	<b>150.389</b>	<b>82.757</b>	<b>168.207</b>	<b>1.362.231</b>
<i>en %</i>								
15-64	11,8	24,5	16,5	18,0	11,0	6,0	12,2	100,0
<b>Total</b>	<b>11,8</b>	<b>24,1</b>	<b>16,4</b>	<b>18,2</b>	<b>11,0</b>	<b>6,1</b>	<b>12,3</b>	<b>100,0</b>

### Annexe B.1-f Taux d'activité par âge et sexe

Age	1 - Masculin en %	2 - Féminin en %	3 - Total en %
10-14	5,0	0,4	2,8
15-19	36,6	5,8	21,6
20-24	60,4	25,5	44,1
25-29	91,4	34,4	62,8
30-34	95,8	29,9	60,8
35-39	97,9	27,4	60,0
40-44	96,9	27,2	59,6
45-49	95,7	19,3	56,1
50-54	91,5	14,7	52,8
55-59	84,0	12,8	49,1
60-64	73,9	8,0	41,9
65-69	56,1	4,9	31,2
70 et plus	27,8	1,9	14,9
15-64	77,3	21,7	49,3
Ensemble	53,1	14,7	34,0



## Annexe B.2 Répartition des travailleurs par sexe, secteur d'activité et région

Secteur d'activité	Beyrouth	Banlieue Bey.	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban Entier
<b>1 - Masculin</b>								
Agriculture et pêche	...	1.597	10.183	29.450	18.768	10.482	27.553	98.229
Extraction	...	...	...	1.947	...	...	...	4.642
Industrie	13.426	46.370	19.566	25.855	12.977	6.938	14.176	139.308
Electricité, gaz et eau	...	...	2.047	...	...	...	...	6.788
Construction	9.184	27.852	30.048	22.960	19.816	12.778	14.325	136.962
Commerce	29.249	60.047	34.340	40.430	28.051	14.824	28.151	235.091
Hôtels et restaurants	3.794	7.687	6.040	4.592	2.795	...	4.592	30.747
Transports et commun.	6.141	16.172	11.181	12.079	5.940	3.095	7.138	61.743
Intermédiation financ.	4.642	4.991	4.043	...	...	...	...	17.320
Services aux entreprises	7.238	9.833	9.484	4.193	2.246	...	2.246	36.387
Administrat. publique	7.137	22.062	16.471	22.212	6.140	5.091	18.169	97.281
Education	4.692	8.635	6.439	7.038	4.892	4.093	5.091	40.879
Santé et travail social	3.793	4.642	3.444	1.997	2.596	...	...	18.668
Autres services	4.093	10.332	5.640	5.241	2.645	...	2.795	31.695
Services de domesticité	4.642	3.294	1.697	...	...	...	...	12.828
Organismes extraterrit.	...	...	...	...	...	...	...	2.695
Indéterminé	...	...	...	...	...	...	...	2.324
<b>Total</b>	<b>99.430</b>	<b>226.214</b>	<b>161.524</b>	<b>182.439</b>	<b>110.611</b>	<b>62.394</b>	<b>130.976</b>	<b>973.587</b>
<b>2 - Féminin</b>								
Agriculture et pêche	...	...	...	3.394	3.794	2.546	3.294	13.576
Extraction	...	...	...	...	...	...	...	...
Industrie	3.393	12.628	6.140	3.594	2.047	1.797	1.697	31.296
Electricité, gaz et eau	...	...	...	...	...	...	...	...
Construction	...	...	...	...	...	...	...	2.046
Commerce	6.638	13.577	8.286	6.189	4.343	1.697	2.645	43.375
Hôtels et restaurants	...	...	...	...	...	...	...	3.344
Transports et commun.	...	1.597	...	...	...	...	...	4.592

Secteur d'activité	Beyrouth	Banlieue Bey.	Reste Mont-Liban	Liban Nord	Liban Sud	Nabatieh	Beqaa	Liban Entier
Intermédiation financ.	3.095	2.795	1.947	...	...	...	...	9.384
Services aux entreprises	3.444	4.293	2.496	...	...	...	...	12.977
Administrat. publique	2.096	2.246	...	...	...	...	...	8.435
Education	8.934	14.775	11.330	14.276	6.539	3.843	6.339	66.035
Santé et travail social	3.145	5.940	3.594	3.843	2.745	...	2.196	22.760
Autres services	2.396	3.594	1.897	...	...	...	...	10.582
Services de domesticité	13.277	1.1780	7.138	2.795	3.694	...	1.897	41.828
Organismes extraterrit.	...	...	...	...	...	...	...	...
Indéterminé	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total</b>	<b>48.767</b>	<b>75.920</b>	<b>47.120</b>	<b>39.782</b>	<b>27.204</b>	<b>13.327</b>	<b>20.465</b>	<b>272.586</b>
<b>3 - Masculin et Féminin</b>								
Agriculture et pêche	...	1.747	10.582	32.844	22.561	13.028	30.847	111.806
Extraction	...	...	...	2.096	...	...	...	4.941
Industrie	16.819	58.998	25.706	29.449	15.024	8.735	15.873	170.603
Electricité, gaz et eau	...	...	2.047	...	...	...	...	7.038
Construction	9.484	28.750	30.448	23.110	20.015	12.827	14.375	139.008
Commerce	35.887	73.623	42.627	46.619	32.394	16.521	30.796	278.466
Hôtels et restaurants	4.343	8.535	6.938	5.041	3.045	...	4.892	34.091
Transports et commun.	7.138	17.770	12.029	12.529	6.489	3.145	7.238	66.335
Intermédiation financ.	7.737	7.787	5.990	1.847	...	...	1.747	26.704
Services aux entreprises	10.682	14.126	11.980	5.391	2.945	...	2.945	49.364
Administrat. publique	9.233	24.308	17.869	23.460	6.838	5.341	18.668	105.716
Education	13.626	23.409	17.769	21.314	11.430	7.936	11.430	106.914
Santé et travail social	6.938	10.582	7.038	5.840	5.341	2.047	3.644	41.428
Autres services	6.489	13.926	7.537	6.489	3.394	...	3.244	42.276
Services de domesticité	17.919	15.074	8.835	4.193	4.492	...	2.695	54.655
Organismes extraterrit.	...	...	...	...	...	...	...	4.043
Indéterminé	...	...	...	...	...	...	...	2.785
<b>Total</b>	<b>148.197</b>	<b>302.134</b>	<b>208.644</b>	<b>222.221</b>	<b>137.815</b>	<b>75.721</b>	<b>151.442</b>	<b>1.246.173</b>

## Annexe B.3 Répartition des travailleurs par sexe, secteur d'activité, et situation dans la profession en %

Secteur d'activité	Situation dans la profession						Total
	Indépendant	Patron	Salarié	Aide familiale	Stagiaire (apprenti)	Indéterminé	
<b>1 - Hommes</b>							
Agriculture et pêche	43,3	8,8	41,0	6,9			100,0
Extraction	...	...	83,9	...			100,0
Industrie	19,2	11,5	65,4	1,8	2,1		100,0
Electricité, gaz et eau	...	...	93,4				100,0
Construction	29,8	12,9	55,4	1,3	...		100,0
Commerce	43,9	12,6	39,2	2,4	1,9		100,0
Hôtels et restaurants	13,1	11,0	72,9	...	...		100,0
Transports et commun.	57,5	3,3	38,7	...	...		100,0
Intermédiation financ.	...	...	91,9	...			100,0
Services aux entreprises	41,6	12,5	43,2	...	...		100,0
Administrat. publique	...		99,4		...		100,0
Education	3,2	...	95,0				100,0
Santé et travail social	30,7	10,7	56,4	...	...		100,0
Autres services	26,9	9,3	59,8	...	...		100,0
Services de domesticité			100,0				100,0
Organismes extraterrit.			100,0				100,0
Indéterminé	...	...	...		...	...	100,0
<b>Total</b>	<b>29,4</b>	<b>9,1</b>	<b>58,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>...</b>	<b>100,0</b>
<b>2 - Femmes</b>							
Agriculture et pêche	23,2	...	45,6	29,8			100,0
Extraction			...	...			100,0
Industrie	21,7	...	73,2	...	...		100,0
Electricité, gaz et eau			...				100,0
Construction	...	...	85,4	...			100,0
Commerce	20,6	...	66,4	9,7			100,0
Hôtels et restaurants	...	...	68,7	...			100,0
Transports et commun.	...		96,7	...			100,0

Secteur d'activité	Situation dans la profession						Total
	Indépendant	Patron	Salarié	Aide familiale	Stagiaire (apprenti)	Indéterminé	
Intermédiation financ.	...	...	96,8	...			100,0
Services aux entreprises	11,9	...	81,5	...	...		100,0
Administrat. publique			99,4		...		100,0
Education	...	...	97,1	...			100,0
Santé et travail social	7,0	...	89,5	...	...		100,0
Autres services	29,2	...	57,1	...	...		100,0
Services de domesticité			99,8	...			100,0
Organismes extraterrit.			...		...		100,0
Indéterminé			...			...	100,0
<b>Total</b>	<b>10,1</b>	<b>1,3</b>	<b>84,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,6</b>	<b>...</b>	<b>100,0</b>
<b>3 - Hommes et femmes</b>							
Agriculture et pêche	40,9	7,9	41,6	9,6			100,0
Extraction	...	...	82,8	...			100,0
Industrie	19,6	9,7	66,8	2,0	1,8		100,0
Electricité, gaz et eau	...	...	93,6				100,0
Construction	29,5	12,8	55,8	1,3	...		100,0
Commerce	40,2	11,2	43,4	3,5	1,6		100,0
Hôtels et restaurants	13,2	10,4	72,5	...	...		100,0
Transports et commun.	53,6	3,1	42,7	...	...		100,0
Intermédiation financ.	...	...	93,6	...			100,0
Services aux entreprises	33,8	9,5	53,3	...	...		100,0
Administrat. publique	...		99,4		...		100,0
Education	2,6	...	96,3	...			100,0
Santé et travail social	17,7	5,4	74,6	...	...		100,0
Autres services	27,5	8,3	59,1	...	4,1		100,0
Services de domesticité			99,8	...			100,0
Organismes extraterrit.			98,8		...		100,0
Indéterminé	...	...	...		...	...	100,0
<b>Total</b>	<b>25,1</b>	<b>7,4</b>	<b>64,0</b>	<b>2,3</b>	<b>1,0</b>	<b>...</b>	<b>100,0</b>

## Annexe B.4 Répartition de la population active par sexe, âge et niveau d'éducation

Age	Niveau d'éducation							Total
	Illettré ISCED-0	Lit et écrit ISCED-0	Elémentaire ISCED-1	Complémentaire ISCED-2	Secondaire ISCED-3	Universitaire ISCED-4 et +	Indéterminé	
<b>1 - Hommes</b>								
0-9	...	...	...					...
10-14	...	2.296	6.139	...				10.582
15-19	3.743	8.286	47.517	19.316	2.945	...	...	82.307
20-24	3.743	6.089	46.569	43.325	20.315	7.836	...	127.928
25-29	4.143	8.934	47.767	43.025	35.289	25.056	...	164.264
30-34	5.041	7.287	41.777	35.688	28.251	25.156	...	143.351
35-39	4.742	7.188	34.740	29.149	24.058	20.065	...	119.991
40-44	4.592	5.540	27.452	21.313	17.619	16.721		93.238
45-49	5.540	7.836	23.459	17.170	14.924	15.723	...	84.703
50-54	7.237	9.434	23.060	12.528	9.783	13.526		75.569
55-59	8.086	10.332	20.414	8.635	6.888	8.435		62.791
60-64	10.831	10.881	14.924	5.940	3.344	4.293		50.213
65-69	8.086	8.136	7.986	2.695	...	1.697		29.898
70 et plus	7.237	6.039	4.842	1.547	...	...		21.762
indéterminés	...	...	...	...		...	...	1.497
<b>Total</b>	<b>74.620</b>	<b>98.579</b>	<b>347.446</b>	<b>241.530</b>	<b>165.812</b>	<b>140.056</b>	...	<b>1.068.539</b>
<b>2 - Femmes</b>								
0-9								
10-14	...	...	...	...				...
15-19	...	...	5.141	3.244	...	...		12.478
20-24	1.897	2.645	7.936	10.731	13.526	10.332	...	47.118
25-29	2.645	2.845	8.885	8.385	18.069	21.363	...	62.242
30-34	3.145	2.396	8.186	8.485	11.380	17.070	...	50.762
35-39	2.795	2.446	5.990	6.389	10.582	10.781	...	39.032
40-44	3.344	1.697	4.692	6.139	7.038	7.237		30.148
45-49	2.795	...	3.344	2.695	4.592	4.043		18.368
50-54	2.546	...	2.246	2.645	2.046	2.046	...	12.378
55-59	2.695	...	1.597	...	1.697	...		9.134
60-64	2.246	...	...	...	...	...		5.091
65-69	...	...	...	...		...		2.496
70 et plus	...	...	...	...	...			1.447
indéterminés	...	...	...	...	...	...	...	2.146
<b>Total</b>	<b>28.101</b>	<b>17.719</b>	<b>50.313</b>	<b>50.911</b>	<b>71.326</b>	<b>74.970</b>	...	<b>293.692</b>

Age	Niveau d'éducation							Total
	Illettré ISCED-0	Lit et écrit ISCED-0	Elémentaire ISCED-1	Complémentaire ISCED-2	Secondaire ISCED-3	Universitaire ISCED-4 et +	Indéterminé	
<b>3 - Hommes et femmes</b>								
0-9	...	...	...					...
10-14	...	2.496	6.638	...				11.430
15-19	4.592	9.533	52.658	22.561	4.342	...	...	94.785
20-24	5.640	8.735	54.505	54.056	33.841	18.168	...	175.046
25-29	6.788	11.780	56.651	51.411	53.357	46.419	...	226.506
30-34	8.186	9.683	49.963	44.173	39.631	42.227	...	194.112
35-39	7.537	9.633	40.729	35.538	34.640	30.846	...	159.023
40-44	7.936	7.237	32.144	27.452	24.657	23.958		123.385
45-49	8.336	8.735	26.803	19.865	19.516	19.766	...	103.071
50-54	9.783	10.232	25.306	15.174	11.829	15.573	...	87.947
55-59	10.781	11.280	22.012	9.933	8.585	9.334		71.925
60-64	13.077	11.280	15.673	6.489	3.993	4.792		55.304
65-69	9.484	8.535	8.485	2.845	...	1.747		32.394
70 et plus	8.236	6.189	4.891	1.597	...	...		23.210
Indéterminés	...	...	...	...	...	...	...	3.644
<b>Total</b>	<b>102.721</b>	<b>116.298</b>	<b>397.758</b>	<b>292.441</b>	<b>237.138</b>	<b>215.026</b>	...	<b>1.362.231</b>

### Répartition de la population active par sexe, âge et niveau d'éducation en %

Age	Niveau d'éducation							Total
	Illettré ISCED-0	Lit et écrit ISCED-0	Elémentaire ISCED-1	Complémentaire ISCED-2	Secondaire ISCED-3	Universitaire ISCED-4 et +	Indéterminé	
<b>1 - Hommes</b>								
0-9	...	...	...					...
10-14	...	21,7	58,0	...				100,0
15-19	4,5	10,1	57,7	23,5	3,6	...	...	100,0
20-24	2,9	4,8	36,4	33,9	15,9	6,1	...	100,0
25-29	2,5	5,4	29,1	26,2	21,5	15,3	...	100,0
30-34	3,5	5,1	29,1	24,9	19,7	17,5	...	100,0
35-39	4,0	6,0	29,0	24,3	20,0	16,7	...	100,0
40-44	4,9	5,9	29,4	22,9	18,9	17,9	...	100,0
45-49	6,5	9,3	27,7	20,3	17,6	18,6	...	100,0
50-54	9,6	12,5	30,5	16,6	12,9	17,9		100,0
55-59	12,9	16,5	32,5	13,8	11,0	13,4		100,0
60-64	21,6	21,7	29,7	11,8	6,7	8,5		100,0
65-69	27,0	27,2	26,7	9,0	...	5,7		100,0

Age	Niveau d'éducation							Total
	Illettré ISCED-0	Lit et écrit ISCED-0	Elémentaire ISCED-1	Complémentaire ISCED-2	Secondaire ISCED-3	Universitaire ISCED-4 et +	Indéterminé	
70 et plus	33,3	27,8	22,2	7,1	...	...		100,0
Indéterminés	...	...	...	...		...	...	100,0
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>9,2</b>	<b>32,5</b>	<b>22,6</b>	<b>15,5</b>	<b>13,1</b>	...	<b>100,0</b>
<b>2 - Femmes</b>								
0-9								...
10-14	...	...	...	...				100,0
15-19	...	...	41,2	26,0	...	...		100,0
20-24	4,0	5,6	16,8	22,8	28,7	21,9	...	100,0
25-29	4,3	4,6	14,3	13,5	29,0	34,3	...	100,0
30-34	6,2	4,7	16,1	16,7	22,4	33,6	...	100,0
35-39	7,2	6,3	15,3	16,4	27,1	27,6	...	100,0
40-44	11,1	5,6	15,6	20,4	23,3	24,0		100,0
45-49	15,2	...	18,2	14,7	25,0	22,0		100,0
50-54	20,6	...	18,1	21,4	16,5	16,5	...	100,0
55-59	29,5	...	17,5	...	18,6	...		100,0
60-64	44,1	...	...	...	...	...		100,0
65-69	...	...	...	...		...		100,0
70 et plus	...	...	...	...	...			100,0
indéterminés	...	...	...	...	...	...	...	100,0
<b>Total</b>	<b>9,6</b>	<b>6,0</b>	<b>17,1</b>	<b>17,3</b>	<b>24,3</b>	<b>25,5</b>	...	<b>100,0</b>
<b>3 - Hommes et femmes</b>								
0-9	...	...	...					...
10-14	...	21,8	58,1	...				100,0
15-19	4,8	10,1	55,6	23,8	4,6	...	...	100,0
20-24	3,2	5,0	31,1	30,9	19,3	10,4	...	100,0
25-29	3,0	5,2	25,0	22,7	23,6	20,5		100,0
30-34	4,2	5,0	25,7	22,8	20,4	21,8	...	100,0
35-39	4,7	6,1	25,6	22,3	21,8	19,4	...	100,0
40-44	6,4	5,9	26,1	22,2	20,0	19,4		100,0
45-49	8,1	8,5	26,0	19,3	18,9	19,2		100,0
50-54	11,1	11,6	28,8	17,3	13,5	17,7	...	100,0
55-59	15,0	15,7	30,6	13,8	11,9	13,0		100,0
60-64	23,6	20,4	28,3	11,7	7,2	8,7		100,0
65-69	29,3	26,3	26,2	8,8	...	5,4		100,0
70 et plus	35,5	26,7	21,1	6,9	...	...		100,0
indéterminés	...	...	...	...	...	...	...	100,0
<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>8,5</b>	<b>29,2</b>	<b>21,5</b>	<b>17,4</b>	<b>15,8</b>	...	<b>100,0</b>

## *Annexe B.5-a Accroissement du nombre de postes de travail par secteur*

Code	Secteur	Nombre prévu		
		1996	1997	1998
11-14	Industries extractives	578	460	603
15, 16	Industries agro-alimentaires	1.781	1.048	1.246
17	Industries textiles	71	85	96
18	Industrie de l'habillement	1.121	851	1.014
19	Ind. du cuir, de la chaussure et d'ouvrages en cuir	314	188	
20	Ind. du bois et des ouvrages en bois, sauf les meubles	157	356	355
21	Industrie du papier	105	43	43
22	Imprimerie et édition	112	443	191
23, 24	Industries chimiques	84	168	125
25	Ind. du caoutchouc et des matières plastiques	11	42	11
26	Ind. des minerais non métalliques	311	416	498
27	Industries métallurgiques	209	229	354
28	Ind. d'ouvrages en métaux	933	609	592
29	Ind. de machines non classées ailleurs	210	55	34
30 à 34	Ind. des appareils et du matériel de transport	164	289	185
36	Industrie du meuble	896	1.245	1.388
40, 41	Electricité, eau	108	435	201
45	Construction	1.141	1.437	1.361
50	Commerce de voitures, garages et stations d'essence	416	372	163
51	Commerce de gros	662	901	923
52	Commerce de détail	930	929	788
55	Hôtels et restaurants	379	315	233
60 à 62	Transport	42	95	32
63	Agences de voyage	188	209	241
64	Poste et télécommunications	32	240	11
65	Services financiers	350	523	421
66, 67	Assurances et autres intermédiaires	30	28	47
70, 71	Services immobiliers et services aux entreprises	410	526	631
72	Services informatiques	105	250	105
74	Autres services aux entreprises	512	570	781
80	Enseignement	1.298	1.646	1.480
85	Services de santé	925	627	728
91 à 95	Autres services	686	379	316
<b>Total</b>		<b>15 270</b>	<b>16.006</b>	<b>15.195</b>

ONE- Enquête auprès des établissements (1996), Juin 1997

## Annexe B.5-b Diminution du nombre de postes de travail par secteur

Code	Secteur	Nombre prévu		
		1996	1997	1998
11-14	Industries extractives	42	42	42
15, 16	Industries agro-alimentaires	264	191	191
17	Industries textiles	23	23	2
18	Industrie de l'habillement	104	72	19
19	Ind. du cuir, de la chaussure et d'ouvrages en cuir	0	0	0
20	Ind. du bois et des ouvrages en bois, sauf les meubles	136	125	115
21	Industrie du papier	27	33	33
22	Imprimerie et édition	86	26	5
23, 24	Industries chimiques	0	0	0
25	Ind. du caoutchouc et des matières plastiques	0	0	0
26	Ind. des minerais non métalliques	13	29	16
27	Industries métallurgiques	229	73	73
28	Ind. d'ouvrages en métaux	92	56	13
29	Ind. de machines non classées ailleurs	0	0	0
30 à 34	Ind. des appareils et du matériel de transport	0	0	0
36	Industrie du meuble	470	397	449
40, 41	Electricité, eau	4	2	2
45	Construction	558	526	526
50	Commerce de voitures, garages et stations d'essence	63	84	63
51	Commerce de gros	8	11	11
52	Commerce de détail	208	168	0
55	Hôtels et restaurants	119	267	222
60 à 62	Transport	21	0	0
63	Agences de voyage	0	0	0
64	Poste et télécommunications	0	0	0
65	Services financiers	111	162	127
66, 67	Assurances et autres intermédiaires	0	0	0
70, 71	Services immobiliers et services aux entreprises	21	0	0
72	Services informatiques	0	0	0
74	Autres services aux entreprises	32	0	0
80	Enseignement	42	274	84
85	Services de santé	48	2	4
91 à 95	Autres services	0	0	0
<b>Total</b>		<b>2.722</b>	<b>2.563</b>	<b>1.998</b>

ONE- Enquête auprès des établissements (1996), Juin 1997

## Annexe B.6 Création de nouveaux postes de travail par secteur

Code	Secteur	Nombre prévu		
		1996	1997	1998
11-14	Industries extractives	187	147	196
15, 16	Industries agro-alimentaires	455	572	676
17	Industries textiles	35	16	16
18	Industrie de l'habillement	356	198	219
19	Ind. du cuir, de la chaussure et d'ouvrages en cuir	11	188	0
20	Ind. du bois et des ouvrages en bois, sauf les meubles	104	73	219
21	Industrie du papier	106	19	19
22	Imprimerie et édition	64	722	95
23, 24	Industries chimiques	4	0	36
25	Ind. du caoutchouc et des matières plastiques	55	65	63
26	Ind. des minerais non métalliques	168	421	516
27	Industries métallurgiques	203	154	286
28	Ind. d'ouvrages en métaux	338	371	277
29	Ind. de machines non classées ailleurs	21	64	0
30 à 34	Ind. des appareils et du matériel de transport	42	147	126
36	Industrie du meuble	576	849	491
40, 41	Electricité, eau	11	52	16
45	Construction	111	373	319
50	Commerce de voitures, garages et stations d'essence	416	148	96
51	Commerce de gros	239	582	176
52	Commerce de détail	261	167	73
55	Hôtels et restaurants	409	144	884
60 à 62	Transport	0	0	21
63	Agences de voyage	21	73	63
64	Poste et télécommunications	42	84	0
65	Services financiers	53	139	115
66, 67	Assurances et autres intermédiaires	11	19	4
70, 71	Services immobiliers et services aux entreprises	32	95	32
72	Services informatiques	0	0	0
74	Autres services aux entreprises	334	229	250
80	Enseignement	448	808	612
85	Services de santé	657	373	366
91 à 95	Autres services	241	121	121
<b>Total</b>		<b>6.010</b>	<b>7.413</b>	<b>6.383</b>

ONE- Enquête auprès des établissements (1996), Juin 1997

## Annexe C.1 Taux de scolarisation global (en %)

Global	Masculin	Féminin
30,3	30,8	29,8

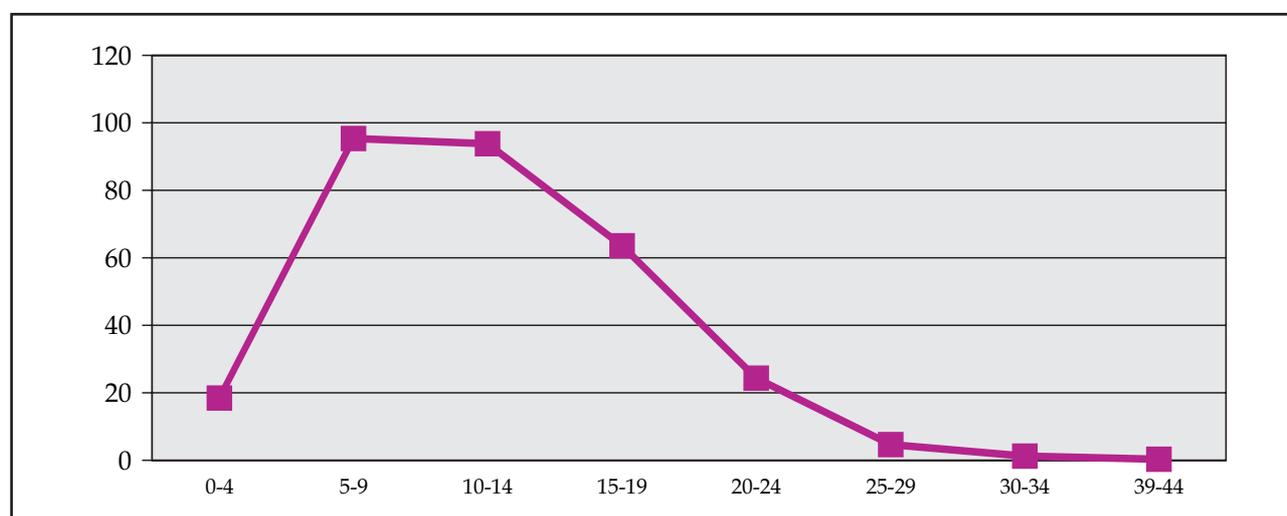
### Taux de scolarisation par cycle d'enseignement (en %)

Maternelle (ISCED-0)	Primaire (ISCED-1)	Moyen (ISCED-2)	Secondaire (ISCED-2)	Université (ISCED-4-5-6)
13,4	38,9	25,9	12,2	9,7

## Annexe C.2 Taux de participation à l'éducation par tranche d'âge

Age	Taux	Age	Taux
0-4	18,5	50-54	
5-9	95,4	55-59	
10-14	93,8	60-64	
15-19	63,6	65-69	
20-24	24,4	70 et plus	
25-29	4,6	Indéterminés	12,4
30-34	1,2	5-20	83,4
35-39	0,3	15-64	15,2
40-44		Ensemble	30,3
45-49			

Taux de scolarisation



### Annexe C.3 Taux de participation à la formation professionnelle

Cycle moyen (ISCED-2)		Cycle secondaire (ISCED-3)		Cycle post-secondaire (ISCED-4)	
% scolarisation totale	% du cycle	% scolarisation totale	% du cycle	% scolarisation totale	% du cycle
0,6	2,3	3,4	26,6	1,2	10,8

### Annexe D. Dépenses publiques en éducation en % du GDP

Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)					
Année	Budget (MEN) (en M. LL)	Budget (MEN) (en M. U\$)	GDP (en M. U\$)		% du GDP
1997	Fonctionnement	360.621,50	234,322	14,788	1,58
	Construction et équipement	17.262,00	11,216		0,08
<b>Total</b>					1,66
1998	Fonctionnement	446.084,55	294,639	16,547	1,78
	Construction et équipement	4.515,40	2,982		0,02
<b>Total</b>					1,8

Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur (MCES)					
Année	Budget (MCES) (en M. LL)	Budget (MCES) (en M. U\$)	GDP (en M. U\$)		% du GDP
1997	Fonctionnement	142.663,42	94,23	14,788	0,64
	Construction et équipement	7.184,50	4,75		0,03
<b>Total</b>					0,67
1998	Fonctionnement	139.621,86	92,22	16,547	0,56
	Construction et équipement	5.735,86	3,79		0,02
<b>Total</b>					0,58

Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP)					
Année	Budget (METP) (en M. LL)	Budget (METP) (en M. U\$)	GDP (en M. U\$)		% du GDP
1997	Fonctionnement	23.901,20	15,53	14,788	0,105
	Construction et équipement	6.002,50	3,9		0,026
<b>Total</b>					0,131
1998	Fonctionnement	26.949,92	17,8	16,547	0,107
	Construction et équipement	721,00	0,48		0,003
<b>Total</b>					0,110

## Annexe E. Répartition des non-scolarisés selon le niveau d'éducation acquis, suivant l'âge et le sexe (en %)

Age	Niveau d'études acquis							Echant. (Ind) = 100%
	Illettré	Lit et écrit	Primaire	Complémentaire	Secondaire	Universitaire	Enfants en bas âge et indét.	
	ISCED - 0	ISCED - 0	ISCED - 1	ISCED - 2	ISCED - 3	ISCED - 4 +		
<b>1 - Masculin</b>								
0-4							100,0	2.659
5-9	20,2	4,7	5,2				69,6	193
10-14	20,3	21,7	49,7	4,9			3,5	286
15-19	6,3	10,3	57,8	22,4	2,4	0,1	0,7	1.747
20-24	3,6	5,1	37,7	34,2	15,7	3,5	0,2	3.157
25-29	3,1	5,6	29,9	26,7	21,4	12,9	0,3	3.314
30-34	4,1	5,2	29,5	24,9	19,5	16,5	0,2	2.920
35-39	4,4	6,1	29,2	24,3	19,7	16,2	0,1	2.437
40-44	5,1	6,1	29,8	22,8	18,7	17,5		1.923
45-49	7,0	9,4	27,9	20,1	17,6	17,9	0,1	1.773
50-54	10,7	12,6	30,8	16,6	12,8	16,6		1.655
55-59	13,8	16,8	32,9	13,9	10,6	12,0		1.497
60-64	22,1	22,0	29,6	12,0	6,7	7,5		1.361
65-69	28,3	26,1	26,5	9,0	4,7	5,2	0,2	1.067
70 et plus	34,1	27,9	21,7	6,9	5,3	4,1		1.568
Indéterminés	33,3	14,8	27,8	11,1	1,9	7,4	3,7	54
Ensemble	8,7	9,7	29,1	19,3	12,9	10,0	10,3	27.611
<b>2 - Féminin</b>								
0-4							100,0	2.573
5-9	17,5	4,8	3,6	1,2			72,9	166
10-14	33,2	20,5	37,6	4,4			4,4	205
15-19	7,2	10,0	50,4	26,9	4,4	0,3	0,8	1.395
20-24	5,4	5,7	29,6	30,6	21,7	6,9	0,1	2.666
25-29	6,0	4,9	25,6	24,9	23,8	14,7	0,1	3.437
30-34	7,9	5,3	25,2	25,5	21,9	14,1	0,2	3.350
35-39	10,7	6,0	27,2	24,6	19,2	12,3	0,1	2.839
40-44	16,7	6,9	27,3	22,9	16,4	9,9		2.222
45-49	23,9	8,9	29,1	18,4	12,3	7,4		1.906
50-54	30,8	10,9	28,2	16,0	9,9	4,2	0,1	1.683
55-59	42,1	11,2	23,5	12,2	8,4	2,6		1.434
60-64	50,7	13,1	20,4	8,4	5,1	2,3	0,1	1.281

Age	Niveau d'études acquis							Echant. (Ind) = 100%
	Illettré	Lit et écrit	Primaire	Complémentaire	Secondaire	Universitaire	Enfants en bas âge et indét.	
	ISCED - 0	ISCED - 0	ISCED - 1	ISCED - 2	ISCED - 3	ISCED - 4 +		
65-69	58,0	12,9	19,7	5,8	2,9	0,7		1.012
70 et plus	63,1	15,2	13,1	5,1	3,0	0,5	0,1	1.547
Indéterminés	45,0	18,3	22,0	4,6	7,3	1,8	0,9	109
Ensemble	19,1	7,5	24,2	18,6	13,6	7,3	9,8	27.825
<b>3 - Masculin et féminin</b>								
0-4							100,0	5.232
5-9	18,9	4,7	4,5	0,6			71,3	359
10-14	25,7	21,2	44,6	4,7			3,9	491
15-19	6,7	10,2	54,5	24,4	3,3	0,2	0,8	3.142
20-24	4,4	5,4	34,0	32,6	18,5	5,1	0,2	5.823
25-29	4,6	5,2	27,7	25,8	22,6	13,8	0,2	6.751
30-34	6,1	5,2	27,2	25,2	20,8	15,2	0,2	6.270
35-39	7,8	6,0	28,1	24,5	19,4	14,1	0,1	5.276
40-44	11,3	6,5	28,4	22,8	17,5	13,4		4.145
45-49	15,7	9,1	28,5	19,2	14,9	12,4	0,1	3.679
50-54	20,8	11,7	29,4	16,3	11,3	10,3		3.338
55-59	27,7	14,1	28,3	13,1	9,5	7,4		2.931
60-64	36,0	17,7	25,1	10,3	5,9	5,0		2.642
65-69	42,8	19,7	23,2	7,5	3,8	3,0	0,1	2.079
70 et plus	48,5	21,6	17,4	6,0	4,2	2,3		3.115
Indéterminés	41,1	17,2	23,9	6,7	5,5	3,7	1,8	163
Ensemble	14,0	8,6	26,6	19,0	13,2	8,6	10,1	55.436

## Annexe F. Taux de chômage par sexe, âge et niveau d'éducation (en %)

Age	Niveau d'études						Total
	Illettré	Lit et écrit	Elémentaire	Complémentaire	Secondaire	Universitaire	
	ISCED - 0	ISCED - 0	ISCED - 1	ISCED - 2	ISCED - 3	ISCED - 4+	
<b>1 - Hommes</b>							
10-14	33,3	26,1	38,2	15,8			33,0
15-19	33,3	23,5	29,3	32,0	37,3	19,1	29,7
20-24	9,3	16,4	19,7	20,4	23,6	7,8	20,1
25-29	7,2	6,1	9,3	10,9	11,5	6,5	9,7
30-34	10,9	3,4	4,5	5,5	6,4	4,7	5,6
35-39	5,3	2,8	2,4	4,1	4,4	3,0	3,7
40-44	3,3	4,5	4,0	2,8	2,5	2,2	3,3
45-49	7,2	4,5	3,8	3,8	2,3	4,8	3,5
50-54	1,4	8,5	3,0	3,2	2,0	1,2	3,8
55-59	3,1	4,3	3,4	1,2	1,4		2,7
60-64	4,1	0,9	3,7	0,8	1,5		2,4
65-69	2,5	2,5	1,3	1,9	3,8		2,0
70 et plus		1,7	1,0				0,7
Indéterminés			9,1				3,3
Ensemble	6,3	7,0	10,6	10,3	8,4	5,5	8,9
<b>2 - Femmes</b>							
10-14			40,0				23,5
15-19	17,6	8,0	23,3	26,2	28,6		21,6
20-24	2,6	3,8	6,3	14,4	14,0	13,0	11,5
25-29	1,9	7,0	6,7	10,1	8,3	6,3	7,3
30-34	1,6	2,1	6,1	6,5	5,7	11,7	7,5
35-39	1,8		5,0	6,3	7,1	6,5	5,6
40-44	3,0		5,3	6,5	3,5		3,3
45-49			4,5	3,7	3,3	4,9	3,3
50-54			2,2	1,9	4,9		1,6
55-59	3,7			3,8	2,9		2,2
60-64	2,2		6,7				2,0
65-69	7,1						4,0
70 et plus							
Indéterminés					33,3		2,3
Ensemble	2,5	2,5	7,5	9,4	8,1	7,5	7,2

Age	Niveau d'études						Total
	Illettré	Lit et écrit	Elémentaire	Complémentaire	Secondaire	Universitaire	
	ISCED - 0	ISCED - 0	ISCED - 1	ISCED - 2	ISCED - 3	ISCED - 4+	
<b>3 - Masculin et féminin</b>							
10-14	30,8	24,0	38,3	15,0			32,3
15-19	30,4	21,5	28,7	31,2	34,5		28,6
20-24	7,1	12,6	17,8	19,2	19,8	15,7	17,8
25-29	5,1	6,4	8,9	10,8	10,4	7,1	9,1
30-34	7,3	3,1	4,8	5,6	6,2	8,6	6,1
35-39	4,0	2,1	2,8	4,5	5,2	5,3	4,2
40-44	3,1	3,4	4,2	3,6	2,8	2,1	3,3
45-49	4,8	4,0	3,9	3,8	2,6	2,8	3,5
50-54	1,0	7,8	3,0	3,0	2,5	4,2	3,5
55-59	3,2	4,0	3,2	1,5	1,7	1,1	2,6
60-64	3,8	0,9	3,8	0,8	1,3		2,3
65-69	3,2	2,3	1,2	1,8	3,8		2,2
70 et plus		1,6	1,0				0,6
Indéterminés			4,8		33,3		2,7
Ensemble	5,2	6,3	10,2	10,1	8,3	6,2	8,5

## Annexe G. Sources

1	Administration Centrale de la Statistique (ACS) - enquête 1997
2	Office National de l'Emploi (ONE) - enquête 1997
3	Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel (DGETP)
4	Centre National de Recherche et de Développement Pédagogique (CNRDP)
5	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
6	Ministère de l'Industrie recensement de l'industrie libanaise - enquête effectuée par GTZ, Décembre 1995
7	Revue "Le Commerce du Levant", 23-9-99

## Annexe H. Visites et rencontres

Institution	Personne rencontrée
Unité de Support Technique (Projet Banque Mondiale)	M. Burhan KRAYTEM Directeur de Projet
GTZ (Coopération bilatérale allemande)	Mme NASSER, Assistante du Gestionnaire
Ecole Amilieh (ONG)	M. Imad BEYDOUN, Président
Conseil du Développement et de la Reconstruction	Mme Jihane Haïdar, Economiste
PNUD	M. Renaud Meyer, Responsable des Programme
Délégation de la Commission Européenne au Liban	M.Giorgio FICCARELLI, Chargé d'Affaires
Ministère de l'Industrie	M. Sami ASSY, Chef des Services Techniques et Industriels
Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP)	M. Abdel Latif KOTEICH, Directeur Général Mme Leila Barakat, Conseillère du Ministre M. Ali Hajj HOSSEIN, Chef du service technique M. Ahmad DIAB, Chef du service comptable
Office National de l'Emploi	M. Moussa GEDEON, Directeur Général
Ministère des Affaires Sociales	Mme Neemat KANAAN, Directeur Général
Ecole Al-Kafaat (ONG)	M. Raïf SHWAYRI, Directeur
Ministère de l'Economie Nationale	Mmes. Alia MOUBAYED, Taline URNECHLIAN Hala YARE
Association des Industriels	M. Ghassan BOULBOL, Membre de l'Association